

Secrétariat d'Administration National des
Données Relatives à l'Eau
(SANDRE)

Dictionnaire de données

du

**PROCESSUS D'ACQUISITION
DES DONNEES
HYDROBIOLOGIQUES**

1995 - 1

Rue Edouard Chamberland, 87065 Limoges Cedex

Tél. : 55.11.47.90 - Fax. : 55.77.72.24

TE "AVANT PROPOS"§AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre des acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations ...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

TE "Le Réseau National des Données sur l'Eau"§Le Réseau National des Données sur l'Eau

Afin d'y remédier, le Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE) a été mis en place à l'initiative du Ministère de l'Environnement et des six Agences de l'Eau, dans le cadre d'un protocole ouvert auquel participent également l'Institut Français de l'Environnement et le Conseil Supérieur de la Pêche.

Le RNDE a pour mission d'améliorer la production, la collecte, la conservation et la circulation des données sur l'eau.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est une des tâches prioritaires du RNDE, et constitue la raison d'être du SANDRE, Secrétariat d'Administration Nationale des Données Relatives à l'Eau.

TE "Le SANDRE"§Le SANDRE

Le SANDRE est chargé d'élaborer les **dictionnaires des données**, d'administrer les **nomenclatures communes** au niveau national, et d'établir les **formats d'échanges** informatiques de données.

TE "Les dictionnaires de données"§Les dictionnaires de données :

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- qui a le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

TE "Les références communes"§Les nomenclatures communes :

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème des données qui leur sont

communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des laboratoires... qui doivent être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera particulièrement difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le SANDRE s'est vu confier l'administration de ces nomenclatures afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau des moyens pour identifier de façon unique les données échangées.

TE "Les formats d'échange informatique" § Les formats d'échange informatique :

Les formats d'échange élaborés par le SANDRE visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en oeuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.

μ §

Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le SANDRE propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

TE "Organisation du SANDRE" § Organisation du SANDRE

Le SANDRE est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour élaborer le dictionnaire national, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole R.N.D.E. ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, Ecole Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, B.R.G.M., Universités, Distributeurs d'Eau...

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante :

Secrétariat d'Administration Nationale des Données Relatives à l'Eau

Office International de l'Eau
Rue Edouard Chamberland
87065 LIMOGES Cedex

Tél. : 55.11.47.90 - Fax : 55.77.72.24

TE "INTRODUCTION" § INTRODUCTION

Le dictionnaire de données du processus d'acquisition des données hydrobiologiques est un des volets du dictionnaire de données du SANDRE sur la qualité des eaux de surface. Il est complété par six autres dictionnaires de données répartis en deux thèmes :

La qualité des eaux de surface

- le dictionnaire de données de la station de la qualité des eaux de surface ;
- le dictionnaire de données du processus d'acquisition des données physico-chimiques ;
- le dictionnaire de données du paramètre ;
- le dictionnaire de données du taxon.

Le référentiel

- le dictionnaire de données du référentiel hydrographique,
- le dictionnaire de données du référentiel administratif.

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données. Le dictionnaire de données origine de chaque objet est précisé en annexe.

Le dictionnaire de données du processus d'acquisition des données hydrobiologiques est présenté en quatre parties. La première partie précise les conventions utilisées dans le dictionnaire de données. La seconde partie décrit le processus d'acquisition des données dont les concepts et les attributs sont définis respectivement dans la troisième et quatrième partie.

TE "CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES" § CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES

I - TE "Formats des attributs" § Formats des attributs

La description des attributs fait appel à sept formats :

- caractère ;
- texte ;
- numérique ;
- logique ;
- date ;
- heure ;
- objet graphique.

Le format caractère indique que l'attribut est une donnée alphanumérique dont la longueur est précisée, contrairement au format texte qui est associé à des attributs alphanumériques dont la longueur est illimitée. Sauf indication contraire, les attributs de ces deux formats peuvent contenir des majuscules et/ou des minuscules.

Le format numérique concerne les attributs ne contenant que des nombres, entiers ou décimaux. La longueur des numériques n'est précisée que lorsqu'elle a une signification sémantique ou physique, et la longueur d'affichage n'est jamais mentionnée. En conséquence, les longueurs ne sont pas définies, en général, pour les nombres décimaux. Sauf précision contraire, les attributs de format numérique sont des entiers qui ont comme longueur maximale celle indiquée.

Le format logique est un format qui n'autorise que deux valeurs "*Vrai*" ou "*Faux*".

Les attributs au format date portent sur le jour, le mois et l'année, sauf indication contraire. De même les attributs au format heure contiennent des informations sur l'heure, les minutes et les secondes. Aucune longueur n'est fournie pour ces formats.

Les objets graphiques sont des cartes, des diagrammes, des photos...

II - TE "Caractéristiques des attributs" § Caractéristiques des attributs

Les caractéristiques sont des informations sur l'attribut qui complètent sa définition. Elles sont au nombre de 18. Elles ne sont pas toutes systématiquement renseignées pour chaque attribut car, d'une part, des valeurs par défaut leur sont attribuées, et d'autre part, certaines sont spécifiques à des formats de données. Par exemple, la précision d'une rédaction strictement en *Majuscule* ou en *Minuscule* n'a pas d'objet pour les attributs numériques.

La définition et les valeurs par défaut des caractéristiques retenues pour le dictionnaire sont les

suivantes :

TE "Responsable"§Responsable :

Le responsable est le ou les organismes sous la responsabilité desquels la donnée mentionnée dans l'attribut est communiquée. Cette caractéristique n'a aucune valeur par défaut et est spécifiée pour tous les attributs.

TE "Précision absolue"§Précision absolue :

La précision absolue est l'approximation limite absolue de l'attribut exprimée suivant une unité déterminée. Elle s'applique quelle que soit l'expression de la donnée associée à l'attribut. Par exemple, le fait qu'une superficie d'un bassin versant a comme précision absolue l'hectare, signifie que quelle que soit la grandeur du bassin versant, la superficie de celui-ci ne pourra jamais dépasser en précision l'hectare et être exprimé, par exemple, en mètre carré.

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*Obligatoire* ou *Indicative*) de la précision absolue sont précisées à l'aide des caractéristiques :

- type de précision absolue,
- caractère de la précision absolue.

Le type de précision absolue n'a pas de valeur par défaut, mais la précision absolue est à caractère obligatoire sauf indication contraire.

Par défaut, aucune précision absolue n'est définie.

TE "Type de précision absolue"§Type de précision absolue :

Cf. Précision absolue.

TE "Caractère de la précision absolue"§Caractère de la précision absolue :

Cf. Précision absolue.

TE "Précision relative"§Précision relative :

En général, la précision relative fait référence au nombre de chiffres significatifs que doit comporter l'expression de la donnée associée à l'attribut. La précision relative est sans unité alors que les chiffres

significatifs doivent être exprimés dans l'unité de mesure retenue par le SANDRE ou dans un multiple ou sous-multiple décimal.

Dans des cas particuliers, la précision relative est définie à l'aide d'un nombre entier ou décimal. Cela s'applique, par exemple, à des nombres qui s'expriment à une valeur près, cette valeur étant un entier, un réel, une fraction, un pourcentage...

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*obligatoire* ou *indicative*) de la précision relative sont précisées à l'aide des caractéristiques :

- type de précision relative,
- caractère de précision relative.

Par défaut, aucune précision relative n'est définie.

TE "Type de précision relative"§Type de précision relative :

Cf. Précision relative.

TE "Caractère de la précision relative"§Caractère de la précision relative :

Cf. Précision relative.

TE "Longueur impérative"§Longueur impérative :

Les longueurs attribuées à chaque attribut sont *maximales* ou *impératives*. Dans le dernier cas, les données devront être systématiquement de la longueur indiquée. Par exemple, la longueur impérative de 8 positions pour le code de la station de mesure signifie que les codes des stations doivent obligatoirement comporter huit chiffres même si les premiers chiffres sont des zéros.

Par défaut, les longueurs sont maximales.

TE "Majuscule / Minuscule"§Majuscule / Minuscule :

La caractéristique *Majuscule / Minuscule* indique si la donnée relative à l'attribut doit être constituée exclusivement de majuscules ou de minuscules.

Par défaut, l'utilisation des majuscules et des minuscules est permise.

TE "Accentué"§Accentué :

La caractéristique *accentué* signale si la donnée relative à l'attribut peut comporter ou non des lettres accentuées.

Par défaut, les données peuvent comporter des lettres accentuées.

TE "Origine temporelle"§Origine temporelle :

L'*origine temporelle* est la référence par rapport à laquelle sont exprimées les dates et heures.

Par défaut, l'*origine temporelle* est le calendrier grégorien et l'heure courante de l'horloge parlante.

TE "Nombre décimal"§Nombre décimal :

La caractéristique *nombre décimal* indique si les attributs comportent une partie décimale.

Par défaut, les attributs n'ont pas de partie décimale.

TE "Valeurs négatives"§Valeurs négatives :

La caractéristique *valeurs négatives* aura la mention "*oui*" si l'attribut peut comporter des nombres négatifs.

Par défaut, elles est à *non*.

TE "Borne inférieure de l'ensemble des valeurs"§Borne inférieure de l'ensemble des valeurs :

La *borne inférieure de l'ensemble des valeurs* est la plus petite valeur que peut prendre un attribut. Aucune borne inférieure n'est définie par défaut.

TE "Borne supérieure de l'ensemble des valeurs"§Borne supérieure de l'ensemble des valeurs :

La *borne supérieure de l'ensemble des valeurs* est la plus grande valeur que peut prendre un attribut. Aucune borne supérieure n'est définie par défaut.

TE "Unité de mesure"§Unité de mesure :

L'*unité de mesure* est la grandeur dans laquelle doit s'exprimer la valeur de l'attribut. Le choix de l'unité est indépendant de la valeur de la précision absolue. Une valeur dont la précision absolue est de plus ou moins 1 milligramme peut s'exprimer en gramme avec trois chiffres décimaux.

Aucune unité de mesure n'est définie par défaut.

TE "Saisie"§Saisie :

La caractéristique *saisie* indique si le renseignement de l'attribut est obligatoire ou optionnel.

Par défaut, la saisie est facultative.

TE "Autres caractéristiques"§Autres caractéristiques :

Le dictionnaire de données indique à l'aide de cette rubrique, par exemple, si l'attribut est identifiant de l'objet auquel il est rattaché.

III - TE "Procédure de création d'un nouveau code dans les listes nationales"§Procédure de création d'un nouveau code dans les listes nationales

Les dictionnaires de données font quelquefois référence aux listes nationales. Les éléments de ces listes ne sont pas créés à l'initiative du SANDRE mais sont le fruit de demandes d'ajouts provenant des producteurs de données.

Le mécanisme de la procédure de création de nouveaux codes se déroule en deux étapes.

- A la demande d'un nouveau code par un producteur de données pour un nouvel élément qu'il n'a pas trouvé dans une des listes existantes, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un numéro provisoire et avec comme statut "Code provisoire", l'élément préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est alors utilisable.
- Puis sur une base annuelle, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création de l'élément est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé pour une période de 5 ans au terme de laquelle il sera de nouveau libre afin d'être réaffecté pour la création d'un nouvel élément de même type.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de

nouvel élément, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition". L'élément sous ce statut n'est pas utilisable.

IV - TE "Formalisme des schémas de données" § Formalisme des schémas de données

Le formalisme utilisé pour les schémas de données est inspiré du formalisme MERISE. Il est décrit à l'aide du schéma ci-dessous.

μ §

ArcEX "Arc" §

Un arc relie le symbole d'une association à celui d'une entité. Il comporte une cardinalité minimale et une cardinalité maximale qui précisent l'implication de l'entité dans la relation. Il indique également les dépendances d'identifiant entre les entités qui composent la relation, à l'aide de symboles adjoints aux cardinalités.

- ♦ Les cardinalités soulignées signifient que l'identifiant primaire de l'entité de l'arc est composée en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants primaires des entités complémentaires à la relation de l'arc.
- ♦ Quand les cardinalités sont complétées d'un nombre entre crochets, l'identifiant alternatif de rang correspondant est composé en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants alternatifs des entités complémentaires à la relation de l'arc.

AssociationEX "Association" § EX "Relation" §

Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux entités qui précise le nombre de participation de chaque entité à l'association (cardinalités).

AttributEX "Attribut" § EX "Propriété" §

Un attribut, également appelé propriété, est une composante élémentaire de la description d'une entité ou d'une association.

CardinalitésEX "Cardinalités" §

Les cardinalités traduisent la participations des occurrences d'un objet aux occurrences d'une association. Cette participation s'analyse par rapport à une occurrence quelconque de l'objet et s'exprime par deux valeurs : la cardinalité minimum et la cardinalité maximum.

EntitéEX "Entité" §

Une entité est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information.

IdentifiantEX "Identifiant" §

Un identifiant est composé d'un ou plusieurs attributs dont la combinaison est unique pour chaque occurrence de l'objet auquel il se rattache.

L'identifiant est dit primaire lorsqu'il est l'identifiant principal de l'objet. Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés.

L'identifiant est dit composé lorsqu'il est basé sur plusieurs attributs.

L'identifiant est dit alternatif lorsqu'il peut se substituer, pour un objet, à l'identifiant primaire. Graphiquement, les éléments composant l'identifiant alternatif sont préfixés par un nombre entre crochets qui indique le rang de l'identifiant alternatif.

Un identifiant est primaire ou alternatif d'une part, simple ou composé d'autre part.

Modèle conceptuel de donnéesEX "Modèle conceptuel des données"§

Le modèle conceptuel des données (MCD) rassemble toutes les informations relatives aux données contenues dans un système d'information. Il constitue un référentiel informationnel de l'organisation assimilable à un dictionnaire de données.

Schéma conceptuel de donnéesEX "Schéma conceptuel de données"§

Le schéma conceptuel des données est la représentation graphique

- des objets contenus dans un système d'information ;
- des attributs contenus dans ces objets ;
- et des articulations entre ces objets représentées par des associations.

TE "DESCRIPTION DU PROCESSUS D'ACQUISITION DES DONNEES HYDROBIOLOGIQUES" § DESCRIPTION DU PROCESSUS D'ACQUISITION DES DONNEES HYDROBIOLOGIQUES

Le processus d'acquisition des données hydrobiologiques est l'ensemble des étapes poursuivies pour mesurer les paramètres hydrobiologiques afin de connaître la qualité de l'eau à l'endroit d'une station de mesure.

I - TE "Les étapes du processus d'acquisition des données" § Les étapes du processus d'acquisition des données

TE "L'opération de prélèvements" § L'opération de prélèvements

La première étape pour mesurer des paramètres hydrobiologiques sur un site de mesure de la station est l'opération de prélèvements. Elle correspond au déplacement d'une équipe de préleveurs sur les lieux d'une station pour y faire des prélèvements de macro-faune benthique en vue de l'établissement d'indices hydrobiologiques. Pour une opération de prélèvements, les préleveurs ne peuvent provenir que d'un seul organisme (ou intervenant).

Au cours d'une opération de prélèvements, tous les prélèvements dits *prélèvements élémentaires* sont effectués dans le respect d'un seul protocole. Si plusieurs protocoles sont utilisés, ils génèrent autant d'opérations de prélèvements.

L'opération de prélèvements est aussi l'occasion pour le ou les préleveurs de mesurer les conditions environnementales des prélèvement qui sont des informations indispensables à une bonne interprétation des résultats. Ce sont soit des conditions stables pour toute l'opération de mesure comme :

- la longueur prospectée,
- la largeur moyenne de la lame d'eau,
- la température maxi-moyenne de l'eau,

soit des conditions qui peuvent varier comme :

- les conditions météorologiques,
- la hauteur de la lame d'eau...

L'opération de prélèvements est faite dans le cadre d'un ou plusieurs réseaux de mesure ou pour une ou plusieurs utilisations.

TE "Les prélèvements élémentaires"§Les prélèvements élémentaires

Un prélèvement élémentaire est la récolte de macro-organismes qu'effectue un préleveur en un point précis de la station (la placette) suivant un protocole donné.

Le nombre de prélèvements élémentaires (c'est-à-dire le nombre de placettes à prospecter) varie d'une opération de prélèvements hydrobiologiques à une autre selon le protocole utilisé.

TE "Les listes faunistiques"§Les listes faunistiques

Une liste faunistique est l'identification et le dénombrement de macro-organismes (également qualifiés de taxons) recueillis dans un ou plusieurs prélèvements élémentaires.

II - TE "Résultat hydrobiologique"§Résultat hydrobiologique

La liste faunistique sert, à l'aide d'abaques, à établir une note qui qualifie de façon globale la qualité de l'eau au droit de la station.

Tous les résultats hydrobiologiques ainsi que les résultats intermédiaires sont complétés systématiquement par des interprétations.

TE "DICTIONNAIRE DES OBJETS" § DICTIONNAIRE DES OBJETS

CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DE L'OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE "CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DE L'OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE" §

Pour chaque opération de prélèvement hydrobiologique, des mesures in situ sont effectuées afin de déterminer certaines caractéristiques de l'environnement des prélèvements comme la température de l'air et le débit du cours d'eau... Ceci permet de connaître les conditions environnementales dans le but de mieux interpréter les résultats. En effet, elles peuvent influencer, voire biaiser les résultats obtenus.

Les mesures des conditions environnementales des prélèvements hydrobiologiques sont établies par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Date de la mesure de la condition environnementale de l'opération de prélèvement hydrobiologique (Identifiant primaire)
- Heure de la mesure de la condition environnementale de l'opération de prélèvement hydrobiologique (Identifiant primaire)
- Mesure de la condition environnementale de l'opération de prélèvement hydrobiologique
- Commentaires sur la mesure de la condition environnementale de l'opération de prélèvement hydrobiologique

INTERVENANTE "INTERVENANT" §

Les intervenants sont tous les organismes qui sont référencés dans les bases de données au format SANDRE.

Ils se partagent en six catégories :

- laboratoire d'analyse,
- préleveur,
- opérateur en hydrométrie,
- laboratoire d'hydrobiologie,
- organisme chargé de la police des eaux,
- et producteur/ gestionnaire.

La liste des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code de l'intervenant (Identifiant primaire)
- Nom de l'intervenant
- Statut de l'intervenant
- Date de création de l'intervenant
- Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant
- Auteur de l'intervenant
- Mnémonique de l'intervenant
- Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant
- Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant
- Rue de l'intervenant
- Lieu-dit où réside l'intervenant

Ville de l'intervenant

Département / pays de l'intervenant

Commentaires sur l'intervenant

LISTE FAUNISTIQUE "LISTE FAUNISTIQUE"§

La liste faunistique est le dénombrement de chaque taxon présent dans un ou plusieurs prélèvements élémentaires hydrobiologiques effectués au cours d'une même opération de prélèvement.

Elle est établie par un intervenant en laboratoire à partir d'un ou plusieurs prélèvements élémentaires suivant le protocole utilisé.

Le nombre de taxons constaté est consigné dans le lien "Taxon dénombré" entre cet objet et TAXON.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Numéro de la liste faunistique (Identifiant primaire)

Commentaires sur la liste faunistique

METHODETE "METHODE"§

Les seules méthodes reconnues par le SANDRE sont les méthodes normalisées par l'AFNOR ou les méthodes largement reconnues comme celle du type "Rodier" ou du "STANDARD METHOD". Les méthodes sont rassemblées dans une liste qui couvre tous les domaines pour lesquels il existe un paramètre.

Pour plus de souplesse, des méthodes particulières ont été créées :

- Méthode inconnue ;
- Méthode non fixée ;
- Méthode spécifique ;
- Méthode sans objet.

Ainsi, lorsqu'une méthode utilisée dans la mesure d'un paramètre n'est pas répandue, voire non normée, ou bien encore non reconnue, la description du résultat devra mentionner : "Méthode spécifique". De même, lorsqu'il n'est pas possible de connaître la méthode avec laquelle a été obtenu un résultat, il sera possible de le mentionner par : "Méthode Inconnue". Ceci permettra de distinguer l'absence d'information avec une saisie incomplète. L'occurrence "Méthode non fixée" sera employée dans des cas où aucune méthode n'est utile pour mesurer un paramètre. Enfin, la "Méthode sans objet" sera mentionnée lorsqu'il est demandé de faire référence à une méthode alors que cela n'a pas de signification par rapport au cas considéré. Par exemple, la "Méthode sans objet" sera mentionnée dans les phases de conservation et de transport des mesures des paramètres physico-chimiques lorsqu'elles sont effectuées dans le milieu comme les mesures d'oxygène dissous faites à l'aide d'une sonde directement dans l'eau de la rivière.

La liste des méthodes est générique et porte sur toutes les phases du processus de mesure des paramètres. Chaque méthode n'est pas non plus systématiquement spécifique à l'une de ces phases ou à une nature particulière de paramètre. En effet, une méthode peut couvrir tout le cycle du processus et/ou être utilisable pour une phase quelle que soit la nature du paramètre.

Les méthodes peuvent être référencées par les paramètres à différentes phases de leur processus de mesure que sont :

pour les paramètres chimiques et physiques :

- le prélèvement et l'échantillonnage ;
- la conservation et le transport ;
- le fractionnement ;
- et l'analyse ;

pour les paramètres environnementaux :

- l'observation ;

pour les paramètres hydrobiologiques :

- l'ensemble du processus ;

pour les paramètres microbiologiques :

- le prélèvement, la conservation et le transport ;
- et la détermination.

Deux catégories de liens existent entre les méthodes. L'un d'eux est le remplacement de vieilles méthodes par de nouvelles induit par l'évolution de la technologie. Le deuxième concerne les méthodes qui ne portent pas sur tout le cycle d'acquisition de données pour un paramètre mais qui peuvent imposer, voire recommander, une ou plusieurs autres méthodes pour les phases qu'elles ne couvrent pas.

La liste des méthodes est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la méthode (Identifiant primaire)

Nom de la méthode

Statut de la méthode

Date de création de la méthode

Date de la dernière mise-à-jour de la méthode

Auteur de la méthode

Références de la méthode

Commentaires sur la méthode

OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUETE "OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE"§

L'opération de prélèvement est un ensemble des actions effectuées par l'organisme désigné comme préleveur sur les lieux d'une et d'une seule station au cours d'une période de temps continue.

Il ne peut avoir lieu qu'une et une seule opération de prélèvement hydrobiologique sur une station de mesure à un instant donné.

L'opération de prélèvement hydrobiologique peut être faite dans le cadre d'un ou plusieurs réseaux de mesure, ou bien encore pour une ou plusieurs études ponctuelles ou particulières.

Une opération de prélèvement hydrobiologique est réalisée selon un et un seul protocole et donne lieu à un ou plusieurs prélèvements élémentaires à partir desquels une ou plusieurs listes faunistiques sont établies.

Les conditions dans lesquelles se déroule l'opération de prélèvement hydrobiologique se partagent en deux catégories :

- celles qui peuvent varier pendant une opération ;
- et celles qui sont stables pour toute l'opération.

Les conditions de la première catégorie (température de l'air, conditions météorologiques...) peuvent être mesurées plusieurs fois au cours d'une même opération (cf. CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DE L'OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE). Parmi les conditions de la deuxième catégorie, figurent des informations propres à l'opération de prélèvement hydrobiologique (largeur moyenne de la lame d'eau, longueur de la station prospectée, pente de la ligne d'eau, etc...) et des informations qui caractérisent la rivière et qui évoluent peu (section mouillée à l'étiage, température maxi-moyenne de l'eau, etc...) mais qui peuvent être précisées à chaque opération.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Date du début de l'opération de prélèvement hydrobiologique (Identifiant primaire)

Heure du début de l'opération de prélèvement hydrobiologique (Identifiant primaire)

Date de la fin de l'opération de prélèvement hydrobiologique

Heure de la fin de l'opération de prélèvement hydrobiologique

Longueur de la station prospectée

Largeur moyenne de la lame d'eau

Pente de la ligne d'eau

Section mouillée à l'étiage

Température maxi-moyenne de l'eau

Largeur moyenne du lit mineur

Dureté totale

Commentaires sur l'opération de prélèvement hydrobiologique

PARAMETRETE "PARAMETRE"§

Un paramètre est une propriété du milieu ou d'une partie du milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages.

L'analyse de l'existant a montré que l'objet paramètre possède deux catégories de propriétés :

- celles qui sont communes à tous les types de paramètres,
- celles spécifiques à certains types de paramètres.

Il en est de même pour les relations entre les paramètres et les autres objets. Cet état de fait a conduit à employer une modélisation faisant intervenir des objets génériques et des objets sous-types qui ne contiennent que des propriétés spécifiques à ce sous-type. L'objet générique de la notion de paramètre est PARAMETRE. Il contient les propriétés communes à tous les types de paramètres.

Le paramètre se décline d'une part en deux types : quantitatif et qualitatif, et d'autre part en cinq natures : physique, chimique,

environnemental, microbiologique et hydrobiologique.

Le sous-type quantitatif se rapporte aux paramètres qui ont une infinité de résultats.

Le sous-type qualitatif se rapporte aux paramètres qui ne prennent qu'un nombre limité de valeurs pré-définies pour chacun d'eux.

Ces deux sous-types sont mutuellement exclusifs.

Le sous-type environnemental recouvre :

- tous les paramètres physiques et chimiques qui ne se mesurent pas dans l'eau de la rivière (température de l'air, largeur du cours d'eau...),
- et tous les paramètres d'observation liés à la rivière et à son environnement (Importance de l'ombrage sur les berges...).

Le sous-type physique se rapporte aux paramètres dont l'objet est la mesure d'une caractéristique physique de l'eau (température de l'eau, conductivité...).

Le sous-type chimique se rapporte aux paramètres dont la mesure a pour objet une grandeur chimique (concentration d'une substance, Demande Biologique en Oxygène, ...).

Le sous-type hydrobiologique se rapporte aux paramètres dont l'expression décrit l'état ou la présence des êtres macroscopiques vivant dans l'eau.

Le sous-type microbiologique se rapporte aux paramètres qui ont pour objet la recherche, la détermination et/ou le dénombrement d'êtres microscopiques présents dans l'eau. Cette catégorie de paramètres est également étendue par convention à l'étude d'êtres vivants assimilés à des êtres microscopiques comme les parasites, les mousses ou champignons.

Ces 5 derniers sous-types sont mutuellement exclusifs.

Tout organisme peut demander la codification d'un nouveau paramètre. Pour cela, il suffit d'en faire la demande auprès du SANDRE qui procédera en deux étapes pour assurer un service rapide tout en gardant une liste homogène.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du paramètre, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de ce paramètre.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de paramètres sont soumises à un comité d'experts qui statuera sur la nécessité de créer ou non le paramètre. Si la création est acceptée, le paramètre est déclaré validé. Dans le cas inverse, le comité désignera le paramètre déjà existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé pour cinq ans.

Tous les paramètres sont décrits par un nom complet, ainsi que par des libellés longs et courts pour une exploitation informatique. Cette information est complétée quelquefois par la mention de synonymes ou de polysèmes qui indiquent les différentes appellations du paramètre et celles avec lesquelles il ne faut pas le confondre. Toutes les fiches paramètres, quel que soit leur statut, peuvent faire l'objet de révisions.

La liste des paramètres est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code du paramètre (Identifiant primaire)
- Nom du paramètre
- Statut du paramètre
- Date de création du paramètre
- Date de la dernière mise-à-jour du paramètre
- Auteur du paramètre
- Libellé court du paramètre
- Libellé long du paramètre
- Définition du paramètre
- Références bibliographiques sur le paramètre
- Commentaires sur le paramètre

PARAMETRE ENVIRONNEMENTALTE "PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL"§

Le sous-type environnemental recouvre :

- tous les paramètres physiques et chimiques qui ne se mesurent pas dans l'eau de la rivière (température de l'air, largeur du cours d'eau...),
- et tous les paramètres d'observation liés à la rivière et à son environnement (Importance de l'ombrage sur les berges, largeur

du cours d'eau...).

L'objet PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL a un lien fort avec l'objet PARAMETRE dont il hérite des attributs (dont l'identifiant), et des liens avec d'autres objets.

Un paramètre environnemental se décline encore en sous-types quantitatifs et qualitatifs pour chacun desquels sont précisés respectivement l'unité de mesure ou les valeurs possibles du paramètre.

Les sous-types environnementaux, physiques, chimiques, microbiologiques et hydrobiologiques sont mutuellement exclusifs.

La description du paramètre environnemental fait référence à une ou plusieurs méthodes d'observation.

La liste des paramètres environnementaux est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUETE "PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUE"§

Les prélèvements élémentaires hydrobiologiques sont les prélèvements effectués sur les différents faciès d'une station au cours d'une opération de prélèvement.

Cependant, suivant le protocole utilisé, le préleveur peut regrouper dans une même liste tous les taxons prélevés sur plusieurs placettes de la station.

A titre d'exemple, un préleveur peut ne constituer qu'une liste élémentaire pour le lotique ou le lentique même s'il a effectué plusieurs prélèvements dans ces deux faciès.

Chaque prélèvement élémentaire hydrobiologique donne lieu à l'établissement d'une liste faunistique.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Numéro du prélèvement élémentaire hydrobiologique (Identifiant primaire)

Substrat de la placette

Vitesse du courant de la placette

Importance du couple substrat/vitesse

Faciès morphodynamique

Faciès de courant

Matériel utilisé

Granulométrie de la placette

Colmatage de la placette

Stabilité du substrat

Végétation de la placette

Hauteur d'eau moyenne

Surface prospectée

Commentaires sur le prélèvement élémentaire hydrobiologique

RESEAU DE MESURETE "RESEAU DE MESURE"§

Un réseau de mesure est un ensemble de stations de mesure correspondant à une finalité particulière. La liste des réseaux de mesure inter-bassin est administrée par le SANDRE tandis que la liste des réseaux intra-bassin est sous la responsabilité de l'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins. Cette instance est constituée d'une personne formellement désignée ou d'une cellule composée des correspondants SANDRE de l'Agence de l'Eau et de la DIREN de Bassin.

Une station de mesure peut être utilisée dans le cadre de plusieurs réseaux de mesure, mais également pour des études particulières, voire ponctuelles. L'utilisation d'une station de mesure est détaillée au niveau de ses sites de mesure pour lesquels il est précisé les périodes d'appartenance à un réseau de mesure ou à une utilisation.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du réseau de mesure (Identifiant primaire)

Libellé du réseau de mesure

Mnémonique du réseau de mesure

Finalité du réseau de mesure

SITE DE MESURETE "SITE DE MESURE"§

Le site de mesure est un sous-espace caractéristique et représentatif de la station, qui est clairement identifié et localisé afin d'y

effectuer de façon répétitive des mesures pour une connaissance approfondie du milieu à l'endroit de la station.

Le site de mesure est aussi le lieu de la station où le préleveur devra effectuer, dans la mesure du possible, l'ensemble de ses opérations de prélèvement. Chaque site de mesure peut appartenir à un ou plusieurs réseaux de mesure et faire l'objet d'une ou plusieurs utilisations pour chacun desquels la ou les périodes d'appartenance seront précisées.

Chaque site de mesure est identifié et localisé par le ou les organismes en charge de la gestion de la station de mesure.

La liste des stations de mesure de la qualité des eaux de surface et de leur(s) site(s) de mesure est administrée par l'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins. Cette instance est constituée d'une personne formellement désignée ou d'une cellule composée des correspondants SANDRE de l'Agence de l'Eau et de la DIREN de Bassin.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Numéro du site de mesure (Identifiant primaire)
- Objet principal du site de mesure
- Recommandations sur le lieu de prélèvement
- Date de mise en service du site de mesure
- Date de mise hors service du site de mesure
- Coordonnée X du site de mesure
- Coordonnée Y du site de mesure
- Profondeur recommandée pour les prélèvements physico-chimiques faits sur le site
- Commentaires sur le site de mesure

STATION DE MESURETE "STATION DE MESURE"§

La station de mesure est le lieu situé sur une entité hydrographique (cours d'eau, lacs, canaux...), sur lequel sont effectués des mesures ou des prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques ou autres, afin de déterminer la qualité des eaux à cet endroit. Il s'agit d'un volume dans lequel il est possible de faire des mesures en différents sites réputés cohérents et représentatifs de la station.

Pour une exploitation cartographique, statistique ou autre, des mesures effectuées, les données obtenues sur la station sont ramenées à un point : le point caractéristique de la station.

La description de la station de mesure comprend également les informations suivantes, fournies par le ou les organismes en charge de la gestion de la station :

- le ou les organismes qui peuvent donner des informations sur la station de mesure,
- la ou les stations hydrométriques de rattachement,
- la ou les natures géologiques du bassin versant topographique et du lit du cours d'eau au droit de la station,
- la commune où est implantée la station ainsi que la ou les communes limitrophes,
- les codes hydrographiques et les pk du point caractéristique de la station sur les entités hydrographiques secondaires,
- et le ou les sites de mesure définis sur la station,

obtenues respectivement par l'existence de liens entre STATION DE MESURE et :

- INTERVENANT,
- PERIODE DE RATTACHEMENT D'UNE STATION DE MESURE QUALITE A UNE STATION HYDROMETRIQUE,
- NATURE GEOLOGIQUE,
- COMMUNE,
- TRONCON HYDROGRAPHIQUE,
- SITE DE MESURE.

Une station de mesure de la qualité des eaux superficielles peut être déplacée pour des raisons diverses : construction d'un pont, mise en place d'un rejet... Si la finalité de la station est conservée et que les résultats obtenus sur la nouvelle station sont cohérents avec l'ancienne, il est possible d'établir un lien entre ces deux stations qui indique le déplacement ainsi que les raisons de ce déplacement.

La liste des stations de mesure de la qualité des eaux de surface et de leur(s) site(s) de mesure est administrée par l'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins. Cette instance est constituée d'une personne formellement désignée ou d'une cellule composée des correspondants SANDRE de l'Agence de l'Eau et de la DIREN de Bassin.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code de la station de mesure (Identifiant primaire)
- Nom de la station de mesure
- Finalité de la station

Localisation globale de la station de mesure
Localisation précise de la station de mesure
Carte de localisation de la station de mesure
Schéma de localisation de la station de mesure
Coordonnée X du point caractéristique de la station de mesure
Coordonnée Y du point caractéristique de la station de mesure
Type de projection
Altitude du point caractéristique
Distance aux sources estimative
Superficie du bassin versant topographique
Superficie du bassin versant réel
Pente moyenne IGN (0/00)
Premier mois de l'année d'étiage de la station
Pk du point caractéristique sur le tronçon de l'entité hydrographique principale
Date de création de la station de mesure
Date d'arrêt d'activité de la station de mesure
Date de mise-à-jour des informations sur la station de mesure
Commentaires sur la station de mesure

TAXONTE "TAXON"§

Le taxon est une unité générique qui fait référence à la systématique. Cette science établit une classification des êtres vivants à partir de critères de ressemblance suivant une structure arborescente et hiérarchique à plusieurs niveaux (règne, embranchement, ordre, famille, genre, espèce) dont chaque élément ou composante est qualifié de taxon.

Pour des raisons pratiques, en hydrobiologie, certains éléments taxonomiques de différents niveaux ont été regroupés dans un niveau commun appelé "groupe" et ayant pour taxons fils des familles.

La liste des taxons est administrée par le SANDRE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du taxon (Identifiant primaire)
Nom latin du taxon
Statut du taxon
Date de création du taxon
Date de la dernière mise-à-jour du taxon
Auteur de la fiche sur le taxon
Nom commun du taxon
Niveau taxonomique du taxon
Thème du taxon
Références bibliographiques sur le taxon
Commentaires sur le taxon

UTILISATIONTE "UTILISATION"§

Les opérations de prélèvement effectuées sur une station le sont pour un ou plusieurs réseaux ou bien pour une ou plusieurs utilisations possibles : études particulières, études ponctuelles...

Cette information est fournie par le ou les organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Numéro de l'utilisation (Identifiant primaire)

Description de l'utilisation

Type d'utilisation

TE "DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS" § DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

Altitude du point caractéristique TE "Altitude du point caractéristique" §

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

Caractéristiques :

Format : Numérique
Longueur : 4
Précision absolue : Le mètre
Précision absolue maximale : Maximale
Responsable : Producteurs de données qui utilisent la station de mesure.
Valeurs négatives : Oui
Unité de mesure : Le mètre

Définition :

Sauf nivellement, l'altitude de la station est celle de l'indication altimétrique la plus proche obtenue sur les lieux (borne...) ou sur une carte au 25000e.

L'altitude est indiquée au maximum au mètre près. Elle peut dépasser les 1000 mètres pour des stations en montagne mais être également négative pour des stations situées dans des zones inférieures au niveau de la mer.

Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Auteur de l'intervenant TE "Auteur de l'intervenant" §

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 50
Responsable : SANDRE

Définition :

L'auteur de l'intervenant est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de l'intervenant.

L'attribution d'un auteur à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Auteur de la fiche sur le taxon TE "Auteur de la fiche sur le taxon" §

Nom de l'Objet/Lien : TAXON

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 50
Responsable : SANDRE

Définition :

L'auteur du taxon est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du taxon.

L'attribution d'un auteur à un taxon relève de la responsabilité du SANDRE.

Auteur de la méthodeTE "Auteur de la méthode"§

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

iques :

mat : *Caractère*

gueur : 50

ponsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur de la méthode est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de la méthode.

L'attribution d'un auteur à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

Auteur du paramètreTE "Auteur du paramètre"§

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

iques :

mat : *Caractère*

gueur : 50

ponsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur du paramètre est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du paramètre.

L'attribution d'un auteur à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenantTE "Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant"§

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

iques :

mat : *Caractère*

gueur : 32

ponsable : *Producteurs de données*

Définition :

La boîte aux lettres ou la boîte postale de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la réglementation de la Poste française, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

Carte de localisation de la station de mesureTE "Carte de localisation de la station de mesure"§

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE*

iques :

mat : *Objet graphique*

ponsable : *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure.*

:

lleure localisation, chaque station de mesure est située sur une carte à une échelle pertinente qui sera précisée station par station.

Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Code de l'intervenantTE "**Code de l'intervenant**"§

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

iques :

mat : Numérique
gueur : 8
onsable : SANDRE
re caractéristique : Identifiant primaire de l'objet

Définition :

Le code de l'intervenant est un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE qui tient à jour une liste nationale des acteurs référencés dans les banques de données au format SANDRE.

Le code est une valeur entière comprise entre 0 et 99999999.

Code de la méthodeTE "**Code de la méthode**"§

Nom de l'Objet/Lien : METHODE

iques :

mat : Numérique
gueur : 5
onsable : SANDRE
re caractéristique : Identifiant primaire de l'objet

Définition :

Le code de la méthode est un identifiant artificiel numérique sur 5 positions et non signifiant.

L'attribution d'un code à chaque méthode introduite dans la liste nationale relève de la responsabilité du SANDRE.

Code de la station de mesureTE "**Code de la station de mesure**"§

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

iques :

mat : Numérique
gueur : 8
gueur impérative : Oui
onsable : Agences de l'Eau
re caractéristique : Identifiant primaire de l'objet

Définition :

Le code de la station de mesure est un numéro systématiquement sur 8 chiffres, attribué par les Agences de l'Eau pour toutes les stations de mesure de la qualité des eaux situées sur leur bassin.

Le numéro d'ordre est composé du code du bassin sur les deux premières positions et du code attribué par les Agences de l'Eau sur les six dernières positions.

Code du paramètreTE "Code du paramètre"§

Nom de l'Objet/Lien : PARAMETRE

iques :

mat : Numérique
gueur : 5
onsable : SANDRE
re caractéristique : Identifiant primaire de l'objet

Définition :

Le code du paramètre est un identifiant artificiel numérique sur 5 positions maximum, non signifiant et associé à chaque paramètre enregistré par le SANDRE.

L'attribution d'un code à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Code du réseau de mesureTE "Code du réseau de mesure"§

Nom de l'Objet/Lien : RESEAU DE MESURE

iques :

mat : Numérique
gueur : 10
gueur impérative : Oui
onsable : L'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins
re caractéristique : Identifiant primaire de l'objet

Définition :

Le code du réseau de mesure est un code artificiel non signifiant sur 10 positions qui identifie sur le plan national, un réseau de mesure d'ampleur nationale ou de bassin. Il est constitué de la concaténation du numéro sur 8 positions attribué par l'instance représentant le SANDRE dans chaque bassin et du numéro INSEE du bassin sur lequel il se situe, à savoir, le bassin qui comporte l'intégralité ou la plus grande partie des stations qui composent le réseau de mesure.

Le SANDRE codifie les réseaux nationaux ou inter bassins et assure l'arbitrage pour les réseaux à cheval sur plusieurs bassins.

L'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins est constituée d'une personne formellement désignée ou d'une cellule composée des correspondants SANDRE de l'Agence de l'Eau et de la DIREN de Bassin.

Historiquement, ce code a été appelé également (et abusivement) code organisme ordonnateur qui représentait, au temps de l'INP, le réseau et son maître d'ouvrage.

Code du taxonTE "Code du taxon"§

Nom de l'Objet/Lien : TAXON

iques :

mat : Numérique
gueur : 6
onsable : SANDRE
re caractéristique : Identifiant primaire de l'objet

Définition :

Le code du taxon est un identifiant artificiel non signifiant sur six positions attribué par le SANDRE.

Colmatage de la placetteTE "Colmatage de la placette"§

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUE*

iques :

mat : *Numérique*

gueur : *2*

onsable : *Producteurs de données*

:

urnie par le préleveur, suivant les codes ci-dessous, sur la nature du dépôt présent entre les particules minérales reposant sur le fond de l'endroit où est effectué le prélèvement élémentaire hydrobiologique:

Code	Libellé
0	Colmatage inconnu
1	Pas de colmatage
2	Sable
3	Vase
4	Sédiments fins
5	Dépôts biologiques
6	Débris végétaux
7	Litières
8	Dépôts incrustant
9	Autre

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

La nomenclature des colmatages relève de la responsabilité du SANDRE.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

Commentaires sur l'intervenantTE "Commentaires sur l'intervenant"§

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

iques :

mat :

Texte

ponsable :

SANDRE

Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur l'intervenant, comme ses anciennes appellations, qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur l'intervenant.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Commentaires sur l'opération de prélèvement hydrobiologiqueTE "***Commentaires sur l'opération de prélèvement hydrobiologique***"§

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE*

iques :

mat :

Texte

ponsable :

Producteurs de données

Définition :

Ensemble des remarques que le préleveur souhaite faire à propos de l'opération de prélèvement hydrobiologique réalisée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

Commentaires sur la liste faunistiqueTE "***Commentaires sur la liste faunistique***"§

Nom de l'Objet/Lien : *LISTE FAUNISTIQUE*

iques :

mat :

Texte

ponsable :

Producteurs de données

:

Les remarques que l'hydrobiologiste peut formuler à propos des listes faunistiques comme, par exemple, la difficulté de détermination, provoquée par une mauvaise conservation du prélèvement.

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

Commentaires sur la mesure de la condition environnementale de l'opération de prélèvement hydrobiologiqueTE "***Commentaires sur la mesure de la condition environnementale de l'opération de prélèvement hydrobiologique***"§

Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DE L'OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE*

iques :

mat :

Texte

responsable : *Producteurs de données*

Commentaires sur les mesures des conditions environnementales des prélèvements hydrobiologiques comportent toutes les remarques éventuelles de l'organisme à propos de la mesure qu'il a effectuée.

Commentaires sur la méthodeTE "***Commentaires sur la méthode***"§

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

responsable : *SANDRE*

Commentaires sont un ensemble d'informations sur la méthode qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de méthode auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des méthodes. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive des méthodes.

Commentaires sur la station de mesureTE "***Commentaires sur la station de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

responsable : *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

Commentaires rassemblent des informations générales sur la station de mesure, comme les faits marquant de la vie de la station.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Commentaires sur le paramètreTE "***Commentaires sur le paramètre***"§

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont des informations sur le paramètre qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur le paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Commentaires sur le prélèvement élémentaire hydrobiologiqueTE "***Commentaires sur le prélèvement élémentaire hydrobiologique***"§

Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUE

riques :

mat :

Texte

ponsable :

Producteurs de données

Définition :

Ensemble des remarques que le préleveur souhaite faire à propos du prélèvement élémentaire hydrobiologique.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

Commentaires sur le site de mesureTE "***Commentaires sur le site de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien : SITE DE MESURE

riques :

mat :

Texte

ponsable :

Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur le site de mesure, comme les raisons qui ont amené à sa création.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Commentaires sur le taxonTE "***Commentaires sur le taxon***"§

Nom de l'Objet/Lien : TAXON

riques :

mat :

Texte

ponsable :

SANDRE

Définition :

Les commentaires sont des informations sur le taxon qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche taxon.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un nouveau taxon auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des taxons. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du taxon.

Coordonnée X du point caractéristique de la station de mesureTE "Coordonnée X du point caractéristique de la station de mesure"§

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

Numérique

Le mètre

Maximale

-333 000

1 100 000

Oui

Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

Le mètre

absolue :
l'ensemble de valeurs :
l'ensemble de valeurs :

Définition :

La coordonnée X du point caractéristique de la station de mesure est la coordonnée X de la station de mesure dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection". Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour toutes les stations de mesure situées sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 100 000.

Pour les stations de mesure situées en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de -333 000 à + 333 000 au niveau de l'équateur.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Le renseignement de cet attribut est facultatif et relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Coordonnée X du site de mesureTE "Coordonnée X du site de mesure"§

Nom de l'Objet/Lien : SITE DE MESURE

Numérique

Le mètre

Maximale

-333 000

1 100 000

Oui

Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

Le mètre

absolue :
l'ensemble de valeurs :
l'ensemble de valeurs :

Définition :

La coordonnée X du site de mesure est la coordonnée X dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection" de la STATION DE MESURE. Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour tous les sites de mesure situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 100 000.

Pour les sites de mesure situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection" de la STATION DE MESURE. Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur dans une plage variant au maximum de -333 000 à + 333 000 au niveau de l'équateur.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Lorsque le site de mesure s'étend sur une portion du cours d'eau, la coordonnée X du site de mesure est celle de sa limite la plus en aval.

Le renseignement de cet attribut est facultatif et relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

***Coordonnée Y du point caractéristique de la station de mesure*TE "*Coordonnée Y du point caractéristique de la station de mesure*"§**

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

Numérique

Le mètre

Maximale

- 6 000 000

6 000 000

Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

Oui

Le mètre

Définition :

La coordonnée Y du point caractéristique de la station de mesure est la coordonnée Y de la station de mesure dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection". Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour toutes les stations de mesure situées sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 1 500 000 (pour le sud de la Corse) à 2 200 000 (pour le Nord-Pas-de-Calais).

Pour les stations de mesure situées en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 6 000 000 (pour le pôle Sud) à + 6 000 000 (pour le pôle Nord).

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Le renseignement de cet attribut est facultatif et relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

***Coordonnée Y du site de mesure*TE "*Coordonnée Y du site de mesure*"§**

Nom de l'Objet/Lien : SITE DE MESURE

Numérique

Le mètre

Maximale

- 6 000 000

6 000 000

Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

Oui

Le mètre

Définition :

La coordonnée Y du site de mesure est la coordonnée Y dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection" de la STATION DE MESURE. Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour tous les sites de mesure situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 1 500 000 (pour le sud de la Corse) à 2 200 000 (pour le Nord-Pas-de-Calais).

Pour les autres sites de mesure situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection" de la STATION DE MESURE. Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 6 000 000 (pour le pôle Sud) à + 6 000 000 (pour le pôle Nord).

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Lorsque le site de mesure s'étend sur une portion de cours d'eau, la coordonnée Y du site de mesure est celle de sa limite la

plus en aval.

Le renseignement de cet attribut est facultatif et relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

***Date d'arrêt d'activité de la station de mesure*TE "*Date d'arrêt d'activité de la station de mesure*"§**

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

iques :

mat : Date
cision absolue : Le jour
e de précision absolue : Maximale
onsable : Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

:

et d'activité de la station de mesure est la date à laquelle cessent les opérations de prélèvement sur la station de mesure qui ne remplit plus ses fonctions à cause d'événements intervenus sur le réseau hydrographique ; ou bien la date à laquelle le ou les organismes producteurs de données sur la station cessent d'effectuer des prélèvements pour diverses raisons : financières ou autre.

Cette date, donnée au jour près, coïncide généralement avec la fin de l'année calendaire.

Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

***Date de création de l'intervenant*TE "*Date de création de l'intervenant*"§**

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

iques :

mat : Date
cision absolue : Le jour
e de précision absolue : Maximale
onsable : SANDRE

:

éation de l'intervenant est une date exprimée au jour près, à laquelle un intervenant a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des intervenants (cf. statut de l'intervenant).

L'affectation d'une date de création à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

***Date de création de la méthode*TE "*Date de création de la méthode*"§**

Nom de l'Objet/Lien : METHODE

iques :

mat : Date
cision absolue : Le jour
e de précision absolue : Maximale
onsable : SANDRE

:

e au jour près, à laquelle une méthode de la qualité des eaux a été enregistrée, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des méthodes (cf. statut de la méthode).

L'affectation d'une date de création à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

***Date de création de la station de mesure*TE "*Date de création de la station de mesure*"§**

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Date de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

:

La date de création de la station de mesure est la date à laquelle est mise en place la station de mesure.

Cette date, donnée au jour près, coïncide généralement avec le début de l'année calendaire.

Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Date de création du paramètreTE "***Date de création du paramètre***"§

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Date de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La date de création du paramètre est la date exprimée au jour près, à laquelle un paramètre de la qualité des eaux a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des paramètres (cf. statut du paramètre).

L'affectation d'une date de création à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de création du taxonTE "***Date de création du taxon***"§

Nom de l'Objet/Lien : *TAXON*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Date de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La date de création du taxon est une date exprimée au jour près, à laquelle un taxon a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des taxons (cf. statut du taxon).

L'affectation d'une date de création à un taxon relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenantTE "***Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant***"§

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Niveau de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de l'intervenant.

La liste des intervenants est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Date de la dernière mise-à-jour de la méthodeTE "Date de la dernière mise-à-jour de la méthode"§

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Niveau de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de la méthode est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de la méthode.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de la dernière mise-à-jour du paramètreTE "Date de la dernière mise-à-jour du paramètre"§

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Niveau de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour du paramètre est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du paramètre.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de la dernière mise-à-jour du taxonTE "Date de la dernière mise-à-jour du taxon"§

Nom de l'Objet/Lien : TAXON

Caractéristiques :

Format : Date
Précision absolue : Le jour
Niveau de précision absolue : Maximale
Responsable : SANDRE

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour du taxon est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du taxon.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à un taxon relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de la fin de l'opération de prélèvement hydrobiologiqueTE "***Date de la fin de l'opération de prélèvement hydrobiologique***"§

Nom de l'Objet/Lien : OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE

Caractéristiques :

Format : Date
Précision absolue : Le jour
Niveau de précision absolue : Maximale
Responsable : Producteurs de données

:

La date de fin de l'opération de prélèvement hydrobiologique est la date, exprimée au jour près, à laquelle se termine l'opération de prélèvement hydrobiologique.

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

Date de la mesure de la condition environnementale de l'opération de prélèvement hydrobiologiqueTE "***Date de la mesure de la condition environnementale de l'opération de prélèvement hydrobiologique***"§

Nom de l'Objet/Lien : CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DE L'OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE

Caractéristiques :

Format : Date
Précision absolue : Le jour
Niveau de précision absolue : Maximale
Responsable : Producteurs de données
Caractéristique : Identifiant primaire de l'objet

Définition :

La date de la mesure de la condition environnementale des prélèvements hydrobiologiques est la date au jour près à laquelle a débuté la mesure de la condition environnementale.

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

***Date de mise en service du site de mesure*TE "Date de mise en service du site de mesure"§**

Nom de l'Objet/Lien : SITE DE MESURE

Caractéristiques :

Format : Date
Précision absolue : Le jour
Niveau de précision absolue : Maximale
Responsable : Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

:

La date de mise en service du site de mesure est la date donnée au jour près, à laquelle le site de mesure a été créé.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

***Date de mise hors service du site de mesure*TE "Date de mise hors service du site de mesure"§**

Nom de l'Objet/Lien : SITE DE MESURE

Caractéristiques :

Format : Date
Précision absolue : Le jour
Niveau de précision absolue : Maximale
Responsable : Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

:

Définition :

La date de mise hors service du site de mesure est la date donnée au jour près, à laquelle le site de mesure n'a plus été utilisé. Cette date correspond à la date d'arrêt d'activité de la station, ou bien à la date à laquelle le site de mesure ne remplit plus ses fonctions à cause d'événements intervenus sur le tronçon du cours d'eau où se situe la station de mesure.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

***Date de mise-à-jour des informations sur la station de mesure*TE "Date de mise-à-jour des informations sur la station de mesure"§**

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

Caractéristiques :

Format : Date
Précision absolue : Le jour
Niveau de précision absolue : Maximale
Responsable : Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

:

La date de mise-à-jour des informations sur la station de mesure est la date, donnée au jour près, à laquelle a eu lieu la dernière mise-à-jour des informations qui décrivent la station de mesure.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

***Date du début de l'opération de prélèvement hydrobiologique*TE "Date du début de**

L'opération de prélèvement hydrobiologique"

Nom de l'Objet/Lien : OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE

iques :

mat : Date
cision absolue : Le jour
e de précision absolue : Maximale
onsable : Producteurs de données
re caractéristique : Identifiant primaire de l'objet

Le début de l'opération de prélèvement hydrobiologique est la date, au jour près, à laquelle débute l'opération de prélèvement.

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est obligatoire car elle rentre dans l'identifiant de l'opération de prélèvement.

Définition du paramètreTE "Définition du paramètre"

Nom de l'Objet/Lien : PARAMETRE

iques :

mat : Texte
onsable : SANDRE

Le paramètre est un énoncé qui doit permettre une bonne compréhension ainsi qu'une identification non ambiguë du paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Dénombrement de taxonsTE "Dénombrement de taxons"

Nom de l'Objet/Lien : Taxon dénombré

iques :

mat : Numérique
gueur : 9
onsable : Producteurs de données

Définition :

Le dénombrement de taxons est le nombre de taxons présents dans un ou plusieurs prélèvements élémentaires hydrobiologiques servant à établir une liste faunistique, nombre non ramené à une surface donnée.

Cette information est établie par l'organisme en charge de la détermination, sous la responsabilité du ou des producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est obligatoire.

Département / pays de l'intervenantTE "Département / pays de l'intervenant"

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Responsable : *SANDRE*

Intervenant, il est précisé le numéro de département ou le code défini par la norme ISO 3166 du pays où il est localisé.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Description de l'utilisation **TE "Description de l'utilisation"§**

Nom de l'Objet/Lien : *UTILISATION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *80*
Responsable : *Producteurs de données*

Précise l'utilisation qui est faite de la station de mesure en dehors des réseaux de mesure.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Cette information a également pour fonction d'identifier l'utilisation lors d'un échange de données car le numéro qui lui est affecté est interne au producteur de données et n'est pas géré au niveau national ou de bassin.

Distance aux sources estimative **TE "Distance aux sources estimative"§**

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Longueur : *4*
Précision absolue : *Le kilomètre*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*
Unité de mesure : *Le kilomètre*

Définition :

La distance aux sources estimative est la distance estimée en kilomètres entiers qui sépare la station de ou des sources de l'entité hydrographique sur laquelle elle se situe. Cette distance peut être supérieure à 1000 Km pour prendre en compte la Loire.

Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Dureté totale **TE "Dureté totale"§**

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Précision relative : 5 chiffres significatifs
Niveau de précision relative : Maximale
Responsable : Producteurs de données
Unité de mesure : Le milligramme par litre (mg/l)

Définition :

La dureté totale est la somme des teneurs en calcium et magnésium de l'eau, utilisée dans le cadre de l'opération de prélèvement hydrobiologique pour calculer la biotypologie de Verneaux.

Elle est exprimée en mg/l avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

Faciès de courant *TE "Faciès de courant"§*

Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUE

Unités :
Format : Numérique
Niveau de précision : 1
Responsable : Producteurs de données

Définition :

Le faciès de courant est une zone à l'intérieur d'une station, déterminée par des caractéristiques de vitesse de courant, considérées comme identiques sur toute sa surface. Il sera décrit par le préleveur et, suivant les besoins du protocole utilisé, à l'aide de l'un des éléments de la liste suivante :

Code	Libellé
0	Faciès de courant inconnu
1	Lotique
2	Lentique

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

La liste des faciès de courant est administrée par le SANDRE.

Faciès morphodynamique *TE "Faciès morphodynamique"§*

Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUE

Unités :
Format : Numérique
Niveau de précision : 2
Responsable : Producteurs de données

Définition :

Le faciès morphodynamique est une zone à l'intérieur d'une station déterminée par certaines caractéristiques de vitesse de courant et de profondeur, qui peuvent être considérées comme identiques sur toute sa surface. Suivant les besoins du protocole utilisé, il sera décrit par le préleveur à l'aide de l'un des éléments de la liste suivante :

Code	Libellé
0	Faciès morphodynamique inconnu
1	Chenal lotique
2	Chenal lentique
3	Bordure
4	Eau morte ou lône
5	Courant
6	Plat
7	Profond (Mouille)
8	Plat courant
9	Radier
10	Rapide
11	Escalier
12	Cascade
13	Chute
14	Profond courant

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

La liste des faciès morphodynamiques est administrée par le SANDRE et se base sur la liste de Malavoi (J.R. Malavoi, Bulletin Français de pêche et de pisciculture, 1989).

Finalité de la stationTE "***Finalité de la station***"§

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 70

Responsable : Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

Définition :

La finalité de la station constitue le but pour lequel la station de mesure a été créée. C'est un champ de 70 caractères qui peut prendre une des valeurs suivantes :

- connaissance générale ;
- BV expérimental ;
- annonce des crues ;
- gestion des retenues ;
- surveillance des règlements ;
- autre (à préciser...).

Les finalités d'une station de mesure ne sont pas systématiquement identiques à celles du ou des réseaux de mesure auxquels elle se rattache.

Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Finalité du réseau de mesure *TE "Finalité du réseau de mesure"§*

Nom de l'Objet/Lien : RESEAU DE MESURE

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 80

Responsable : L'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins

Définition :

La finalité du réseau de mesure précise les objectifs recherchés par le réseau de mesure.

Cette information relève du ou des organismes qui demandent, pour un réseau de mesure, un numéro d'identification national ou de bassin auprès du SANDRE ou de l'instance le représentant dans chacun des bassins. Cette instance est constituée d'une personne formellement désignée ou d'une cellule composée des correspondants SANDRE de l'Agence de l'Eau et de la DIREN de Bassin.

Granulométrie de la placette *TE "Granulométrie de la placette"§*

Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUE

Caractéristiques :

Format : Numérique

Longueur : 2

Responsable : Producteurs de données

Définition :

Dimension des particules minérales reposant sur le fond de l'endroit où est effectué le prélèvement élémentaire hydrobiologique, décrite par le préleveur à l'aide des codes suivants :

Code	Nom	Dimension
0	Granulométrie inconnue	
1	Argiles	< 3,9 µm
2	Limons	3,9 µm à 62,5 µm
3	Sables fins	62,5 µm à 0,5 mm
4	Sables grossiers	0,5 mm à 2 mm
5	Graviers	2 mm à 16 mm
6	Cailloux fins	16 mm à 32 mm
7	Cailloux grossiers	32 mm à 64 mm
8	Pierres fines	64 mm à 128 mm
9	Pierres grossières	128 mm à 256 mm
10	Blocs	256 mm à 1024 mm
11	Rochers (substrat immergé avec protubérances)	> 1 m
12	Dalles (substrat immergé sans protubérances)	> 1 m

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

La liste des granulométries est administrée par le SANDRE.

Hauteur d'eau moyenne **TE "Hauteur d'eau moyenne"§**

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUE*

Unités :

Format :

Numérique

Précision absolue :

Le centimètre

Précision relative :

Maximale

Responsable :

Producteurs de données

Unité de mesure :

Le mètre

Définition :

La hauteur d'eau moyenne est la hauteur moyenne exprimée en mètres, estimée ou mesurée par le préleveur, de la lame d'eau sur la zone où est effectué le prélèvement élémentaire hydrobiologique.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

Heure de la fin de l'opération de prélèvement hydrobiologiqueTE "***Heure de la fin de l'opération de prélèvement hydrobiologique***"§

Nom de l'Objet/Lien : OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE

iquies :

mat :

Heure

cision absolue :

La minute

e de précision absolue :

Maximale

onsable :

Producteurs de données

Définition :

L'heure de la fin de l'opération de prélèvement hydrobiologique est l'heure, à la minute près, à laquelle termine l'opération de prélèvement hydrobiologique.

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

Heure de la mesure de la condition environnementale de l'opération de prélèvement hydrobiologiqueTE "***Heure de la mesure de la condition environnementale de l'opération de prélèvement hydrobiologique***"§

Nom de l'Objet/Lien : CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DE L'OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE

iquies :

mat :

Heure

cision absolue :

La minute

e de précision absolue :

Maximale

onsable :

Producteurs de données

re caractéristique :

Identifiant primaire de l'objet

Définition :

L'heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements hydrobiologiques est l'heure à laquelle a débuté la mesure de la condition environnementale.

L'heure est arrondie à la minute la plus proche.

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Heure du début de l'opération de prélèvement hydrobiologiqueTE "***Heure du début de l'opération de prélèvement hydrobiologique***"§

Nom de l'Objet/Lien : OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE

iquies :

mat :

Heure

Précision absolue : *La minute*
Erreur de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Producteurs de données*
Caractéristique : *Identifiant primaire de l'objet*

Définition :

L'heure du début de l'opération de prélèvement hydrobiologique est l'heure, à la minute près, à laquelle débute l'opération de prélèvement hydrobiologique.

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est obligatoire car elle rentre dans l'identifiant de l'opération de prélèvement hydrobiologique.

Importance du couple substrat/vitesse *TE "Importance du couple substrat/vitesse"§*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUE*

Unités :
Format : *Numérique*
Longueur : *3*
Responsable : *Producteurs de données*

L'importance du couple substrat/vitesse est la part exprimée en pourcentage de la superficie totale de la station sur laquelle est présent le couple substrat/vitesse déterminé par les deux attributs : "Substrat de la placette" et "Vitesse de la placette".

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est obligatoire.

Interprétation du résultat hydrobiologique *TE "Interprétation du résultat hydrobiologique"§*

Nom de l'Objet/Lien : *Résultat hydrobiologique*

Unités :
Format : *Texte*
Responsable : *Producteur de données*

L'interprétation hydrobiologique est un ensemble de valeurs alphanumériques obtenues à partir des recensements effectués sur les prélèvements élémentaires hydrobiologiques et à l'aide de calculs basés sur les formules et les abaques fournies par le protocole. Ces données élaborées sont insuffisantes en elles-mêmes pour qualifier l'état du milieu aquatique sur une station et doivent systématiquement être accompagnées d'interprétations.

Cette information est établie par l'organisme qui détermine les taxons, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est obligatoire si un résultat est fourni.

Largeur moyenne de la lame d'eau *TE "Largeur moyenne de la lame d'eau"§*

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE*

Unités :

Unité : *Numérique*
Précision absolue : *Le centimètre*
Niveau de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Producteurs de données*
Unité de mesure : *Le mètre*

La largeur moyenne de la lame d'eau est la largeur du miroir le long du tronçon prospecté du cours d'eau. Elle est exprimée en mètres et estimée ou mesurée par le préleveur au moment de l'opération de prélèvement hydrobiologique.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

Largeur moyenne du lit mineurTE "***Largeur moyenne du lit mineur***"§

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE*

Unités :

Unité : *Numérique*
Précision absolue : *Le centimètre*
Niveau de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Producteurs de données*
Unité de mesure : *Le mètre*

La largeur moyenne du lit mineur est la largeur moyenne du lit occupé par le cours d'eau pendant la période de basses eaux, estimée à la date de l'opération de prélèvement hydrobiologique.

Cet attribut est principalement utilisé pour la détermination de la biotypologie de Verneaux.

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

Libellé court du paramètreTE "***Libellé court du paramètre***"§

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Unités :

Unité : *Caractère*
Longueur : *10*
Responsable : *SANDRE*

Les interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom du paramètre qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé court, nom du paramètre sur 10 caractères, et le libellé long : nom du paramètre sur 25 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Libellé du réseau de mesureTE "***Libellé du réseau de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien : *RESEAU DE MESURE*

Unités :

mat : *Caractère*
gueur : *110*
onsable : *L'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins*

réseau de mesure est un nom sur 110 caractères qui identifie explicitement le réseau de mesure.

Exemple :

RNB permanent,
RNB triennal,
RNB quinquennal,
Réseau Franche-Comté,
Surveillance de la qualité des eaux au droit des prises d'eau de la région parisienne,
etc.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui demandent, pour un réseau de mesure, un numéro d'identification national ou de bassin auprès du SANDRE ou de l'instance le représentant dans chacun des bassins. Cette instance est constituée d'une personne formellement désignée ou d'une cellule composée des correspondants SANDRE de l'Agence de l'Eau et de la DIREN de Bassin.

Libellé long du paramètreTE "***Libellé long du paramètre***"§

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

iques :

mat : *Caractère*
gueur : *25*
onsable : *SANDRE*

es des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom du paramètre qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé court, nom du paramètre sur 10 caractères, et le libellé long : nom du paramètre sur 25 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Lieu-dit où réside l'intervenantTE "***Lieu-dit où réside l'intervenant***"§

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

iques :

mat : *Caractère*
gueur : *32*
onsable : *Producteurs de données*

Définition :

Le lieu-dit où réside l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la réglementation de la Poste française, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

Localisation globale de la station de mesureTE "***Localisation globale de la station de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE*

iques :

mat : *Caractère*

gueur : *60*

onsable : *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

on globale, qui est un champ de 60 caractères, a pour vocation de servir de titre ou de nom à une station de mesure. Elle vient en complément des noms qui existent déjà mais qui n'ont fait l'objet d'aucune normalisation.

Principe de rédaction de la localisation globale :

Nom du cours d'eau (avec l'article) + Emplacement

Tous les noms propres seront en minuscules avec leur initiale en majuscule. Le nom du cours d'eau sera celui au droit de la station. Les emplacements sont constitués de deux parties : une référence avec des mots de liaison.

Les références sont :

- un nom de commune ;
- un nom d'affluent ;
- un nom de bassin versant ;
- ou un nom d'ouvrage ;

et les mots de liaison sont constitués de :

- à ;
- entre ;
- à l'amont ;
- à l'aval ;
- avant/après sa confluence avec ;
- avant/après la confluence de ;
- à l'exutoire ;
- etc.

Exemple :

- La Vilaine à Guipry ;
- La Loire entre Le Puy et Grangent ;
- La Loire à l'amont d'Orléans ;
- La Loire à l'aval de Blois ;
- La Creuse avant sa confluence.

Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Localisation précise de la station de mesureTE "***Localisation précise de la station de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE*

iques :

mat : *Caractère*

gueur : *80*

onsable : *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

on fine, qui est un champ de 80 caractères, est destinée à permettre une localisation précise de la station tout en ne détaillant pas les sites de mesure qui sont décrits, le cas échéant, à l'aide des recommandations sur les lieux de prélèvement.

Principe de rédaction de la localisation précise :

Le nombre important de cas de figures ne permet pas d'arrêter des règles précises pour la rédaction de la localisation fine. C'est au gestionnaire de la station d'indiquer au mieux et de façon concise, l'endroit exact où se situe la station en fonction des repères existants sur le terrain. Il peut se servir des noms de route (RN xx; D yy, etc...), des ouvrages présents sur le cours d'eau (pont, barrage, etc...) ou sur les berges (moulins, bâtiments, etc...), ou bien encore de tout repère naturel (chutes, affluents, rochers...).

Exemple :

- Pont de Condat - aval de Limoges ;
- Station de pompage - amont de VICHY ;
- etc...

Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Longueur de la station prospectéeTE "***Longueur de la station prospectée***"§

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format :

Numérique

Longueur :

4

Précision absolue :

Le mètre

Précision de précision absolue :

Maximale

Responsable :

Producteurs de données

Unité de mesure :

Le mètre

Définition :

Longueur exprimée en mètres, estimée ou mesurée par le préleveur au moment de l'opération de prélèvement hydrobiologique. Il s'agit de la longueur du tronçon prospecté du cours d'eau en vue d'y repérer les lieux de prélèvement demandés par le protocole utilisé. Les mesures hydrobiologiques effectuées sur ce tronçon seront réputées cohérentes avec les autres mesures (hydrobiologiques, physico-chimiques...) réalisées sur la longueur totale de la station qui est, par convention, de l'ordre de 10 fois la largeur du cours d'eau.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est obligatoire.

Matériel utiliséTE "***Matériel utilisé***"§

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format :

Caractère

Longueur :

40

Responsable :

Producteurs de données

:

Il pourra apporter une précision sur le matériel qu'il utilise, s'il est, par exemple, différent de celui préconisé par le protocole.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

Mesure de la condition environnementale de l'opération de prélèvement hydrobiologiqueTE "***Mesure de la condition environnementale de l'opération de prélèvement hydrobiologique***"§

Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DE L'OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

mat :	<i>Numérique</i>
cision relative :	<i>5 chiffres significatifs</i>
e de précision relative :	<i>Maximale</i>
mbre décimal :	<i>Oui</i>
ponsable :	<i>Producteurs de données</i>
eurs négatives :	<i>Oui</i>
té de mesure :	<i>Unité du paramètre mesuré</i>

La condition environnementale des prélèvements hydrobiologiques est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Mnémonique de l'intervenant **TE "Mnémonique de l'intervenant"§**

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

<u>Caractéristiques</u> :	
mat :	<i>Caractère</i>
gueur :	<i>32</i>
ponsable :	<i>SANDRE</i>

Le nom de l'intervenant est un nom limité à 32 caractères pour une exploitation informatique. Si le nom ne peut être tronqué à 32 caractères, l'appellation complète sera remplacée par des sigles ou par des mots tronqués se terminant par un point.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Mnémonique du réseau de mesure **TE "Mnémonique du réseau de mesure"§**

Nom de l'Objet/Lien : *RESEAU DE MESURE*

<u>Caractéristiques</u> :	
mat :	<i>Caractère</i>
gueur :	<i>40</i>
ponsable :	<i>L'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins</i>

Définition :

Le mnémonique du réseau de mesure est un nom sur 40 caractères qui désigne le réseau de mesure. Cet attribut créé à des fins d'exploitation informatique du nom du réseau peut contenir des sigles ou des abréviations.

Exemple : RNB, pour Réseau national de bassin,
RCA, pour Réseau complémentaire agence,
etc...

Cette information relève du ou des organismes qui demandent, pour un réseau de mesure, un numéro d'identification national ou de bassin auprès du SANDRE ou de l'instance le représentant dans chacun des bassins. Cette instance est constituée d'une personne formellement désignée ou d'une cellule composée des correspondants SANDRE de l'Agence de l'Eau et de la DIREN de Bassin.

***Niveau taxonomique du taxon*TE "Niveau taxonomique du taxon"§**

Nom de l'Objet/Lien : TAXON

iques :

mat : *Caractère*

gueur : 20

ponsable : SANDRE

Définition :

Le niveau taxonomique du taxon indique son niveau systématique, par exemple, s'il s'agit d'un groupe, d'une famille, d'un genre ou d'une espèce.

La notion de groupe qui n'est pas une entité reconnue par la systématique a été introduite en hydrobiologie pour des raisons pratiques. Elle représente suivant les cas définis par l'usage, des entités systématiques de niveaux différents.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un nouveau taxon auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des taxons. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du taxon.

***Nom commun du taxon*TE "Nom commun du taxon"§**

Nom de l'Objet/Lien : TAXON

iques :

mat : *Caractère*

gueur : 30

ponsable : SANDRE

:

mun du taxon est le nom commun le plus couramment utilisé pour désigner le taxon.

Le renseignement de cette donnée est facultatif car un taxon ne possède pas systématiquement de nom commun.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un nouveau taxon auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des taxons. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du taxon.

***Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant*TE "Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant"§**

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

iques :

mat : *Caractère*

gueur : 32

ponsable : Producteurs de données

Définition :

Le nom de l'ensemble immobilier de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la réglementation de la Poste française, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

***Nom de l'intervenant*TE "Nom de l'intervenant"§**

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *115*
Responsable : *SANDRE*

l'intervenant est son appellation courante ou sa dénomination sociale intégrale. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Nom de la méthodeTE "***Nom de la méthode***"§

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *255*
Responsable : *SANDRE*

une méthode est un mot ou ensemble de mots composant la dénomination de chacune des méthodes recensées dans la liste administrée par le SANDRE. Le nom de la méthode est soit le titre de la norme complété de sa référence, dans laquelle figure la méthode, soit le principe de la méthode si elle n'est pas normalisée.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

Nom de la station de mesureTE "***Nom de la station de mesure***"§

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *80*
Responsable : *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

une station de mesure est une information indispensable qui permet d'identifier la station de façon plus explicite que son code. En général, le nom de la station contient des indications géographiques comme la commune, le lieu-dit ou bien encore l'aménagement sur le cours d'eau où se situe la station.

Exemple :
- pont de la RN x à la sortie du village Y ;
- La Vienne à Limoges.

Cette information relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Nom du paramètreTE "***Nom du paramètre***"§

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

mat : *Caractère*
gueur : 255
onsable : SANDRE

Définition :

Le nom du paramètre et un mot ou ensemble de mots composant la dénomination du paramètre qui doit être la plus explicite possible. Les sigles seront à éviter au profit d'une rédaction complète.

La rédaction du nom des paramètres chimiques devra intégrer au mieux la nomenclature ISO des substances chimiques.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

***Nom latin du taxon*TE "*Nom latin du taxon*"§**

Nom de l'Objet/Lien : TAXON

Caractéristiques :
mat : *Caractère*
gueur : 30
onsable : SANDRE

Définition :

Tout taxon possède une appellation latine également qualifiée de nom scientifique. Pour éviter toute confusion à propos des espèces, celles-ci auront comme nom latin la composition du nom latin de l'espèce et du nom latin du genre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un nouveau taxon auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des taxons. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du taxon.

***Numéro de l'utilisation*TE "*Numéro de l'utilisation*"§**

Nom de l'Objet/Lien : UTILISATION

Caractéristiques :
mat : *Numérique*
gueur : 6
onsable : *Producteurs de données*
re caractéristique : *Identifiant primaire de l'objet*

Définition :

Le numéro de l'utilisation est à usage interne au producteur de données.

***Numéro de la liste faunistique*TE "*Numéro de la liste faunistique*"§**

Nom de l'Objet/Lien : LISTE FAUNISTIQUE

Caractéristiques :
mat : *Numérique*
gueur : 2

Responsable : *Producteurs de données*
Caractéristique : *Identifiant primaire de l'objet*

Définition :

Chaque liste faunistique est identifiée par un numéro d'ordre pour une opération de prélèvement hydrobiologique donnée.

Ce numéro sur deux positions est attribué par l'hydrobiologiste chargé d'établir les listes faunistiques, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est obligatoire.

Numéro du prélèvement élémentaire hydrobiologique *TE "Numéro du prélèvement élémentaire hydrobiologique"§*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Longueur : *2*
Responsable : *Producteurs de données*
Caractéristique : *Identifiant primaire de l'objet*

Cette information est établie par le préleveur à chaque prélèvement élémentaire hydrobiologique effectué sur une station au cours d'une opération de prélèvement hydrobiologique. Il s'agit d'un numéro d'ordre sur deux positions qui débute à 1 à chaque nouvelle opération de prélèvement hydrobiologique.

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est obligatoire.

Numéro du site de mesure *TE "Numéro du site de mesure"§*

Nom de l'Objet/Lien : *SITE DE MESURE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Longueur : *3*
Responsable : *Agences de l'Eau*
Caractéristique : *Identifiant primaire de l'objet*

Ce numéro de site de mesure est un identifiant artificiel sur trois chiffres, non signifiant et partiel, associé à chaque site de mesure au sein d'une même station. L'identifiant complet d'un site de mesure est la concaténation de ce numéro avec celui de la station.

L'attribution de ce numéro relève de l'instance représentant le SANDRE dans chacun des bassins. Cette instance est constituée d'une personne formellement désignée ou d'une cellule composée des correspondants SANDRE de l'Agence de l'Eau et de la DIREN de Bassin.

Objet principal du site de mesure *TE "Objet principal du site de mesure"§*

Nom de l'Objet/Lien : *SITE DE MESURE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *80*

Responsable : *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

Le principal du site de mesure décrit, sous forme textuelle, les finalités du site de mesure, qui indiquent par exemple, le ou les supports que l'on peut y prélever :

- eau,
- sédiments,
- invertébrés benthiques...

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

***Pente de la ligne d'eau*TE "*Pente de la ligne d'eau*"§**

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE*

Unités :

Format : *Numérique*
Précision : *4*
Précision absolue : *Millième*
Précision absolue maximale : *Maximale*
Responsable : *Producteurs de données*
Précision de mesure : *Millième*

Définition :

La pente de la ligne d'eau est l'inclinaison dans l'axe du cours d'eau du miroir. Elle est exprimée en millième et relevée sur le tronçon prospecté du cours d'eau.

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

***Pente moyenne IGN (0/00)*TE "*Pente moyenne IGN (0/00)*"§**

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE*

Unités :

Format : *Numérique*
Précision : *4*
Précision absolue : *Millième*
Précision absolue maximale : *Maximale*
Responsable : *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*
Précision de mesure : *Millième*

Définition :

La pente moyenne IGN est la pente du tronçon où se situe la station, estimée à partir des cartes IGN au 25 000e et donnée au millième près.

Cette information est principalement utilisée par les hydrobiologistes qui souhaitent connaître l'importance de la pente pour mieux interpréter leur résultat.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Pk du point caractéristique sur le tronçon de l'entité hydrographique principale*TE "*Pk du

point caractéristique sur le tronçon de l'entité hydrographique principale''§

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

Caractéristiques :

Format : Numérique
Précision absolue : Le décamètre
Niveau de précision absolue : Maximale
Nombre décimal : Oui
Responsable : Agences de l'Eau
Unité de mesure : Le kilomètre

Définition :

La localisation de la station sur le tronçon hydrographique est obtenue à partir du point kilométrique (pk) qui est l'abscisse curviligne de la station le long d'une entité hydrographique, mesurée sur la base de sa géométrie dans la BD Carthage et exprimée en kilomètres avec la précision du décamètre.

Si une station de mesure est placée sur un tronçon physique d'un cours d'eau commun à plusieurs entités hydrographiques, elle possède alors plusieurs pk (exemple de la Meuse et du Canal de l'Est). Parmi les entités hydrographiques, une seule est désignée comme principale par rapport à laquelle est établi le pk du point caractéristique. Les autres entités hydrographiques sont qualifiées de secondaires et servent de base au calcul aux pk du point caractéristique sur les tronçons des entités secondaires.

L'attribution d'un pk relève de la responsabilité des Agences de l'Eau.

Premier mois de l'année d'étiage de la stationTE ''Premier mois de l'année d'étiage de la station''§

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

Caractéristiques :

Format : Numérique
Longueur : 2
Précision absolue : Le mois
Niveau de précision absolue : Maximale
Responsable : Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

Définition :

Le premier mois de l'année d'étiage est le premier mois de la période utilisée pour les études statistiques sur les basses eaux.

En effet, en hydrologie, l'étude statistique des minima (comme celle des maxima) s'effectue généralement à partir d'un échantillon comportant une valeur par période de 12 mois. Les limites de cette période doivent être choisies de telle sorte que le minimum s'écarte le plus de ces limites. De cette façon, les valeurs "annuelles" successives sont aussi indépendantes que possible.

Pour l'étude des basses eaux, on utilise habituellement l'année civile comme période de référence. Cette coupure, généralement satisfaisante, ne convient ni aux cours d'eau d'altitude (pour lesquels les basses eaux correspondent aux basses températures) ni à certains cours d'eau de régime pluvial (pour lesquels la reconstitution des réserves en eau du sol peut se prolonger au delà du 1er janvier). Dans ces cas de figure, il est souhaitable de prendre comme premier mois de la période de calcul le mois du débit mensuel maximal moyen.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Profondeur recommandée pour les prélèvements physico-chimiques faits sur le site
"Profondeur recommandée pour les prélèvements physico-chimiques faits sur le site"§

Nom de l'Objet/Lien : SITE DE MESURE

Types :

Format :

Numérique

Précision absolue :

Le centimètre

Précision relative :

Maximale

Nombre décimal :

Oui

Responsable :

Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

Unité de mesure :

Le mètre

Définition :

La profondeur recommandée pour le site de prélèvement est la distance perpendiculaire au miroir, à laquelle se situe la zone où il est recommandé d'effectuer le prélèvement dans la mesure du possible. Cette distance est positive, exprimée en mètres avec la précision du centimètre et peut dépasser la dizaine de mètres.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Recommandations sur le lieu de prélèvement
"Recommandations sur le lieu de prélèvement"§

Nom de l'Objet/Lien : SITE DE MESURE

Types :

Format :

Texte

Responsable :

Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

Définition :

Les recommandations sur le lieu de prélèvement rassemblent les directives qui définissent le lieu de prélèvement où devra être fait, dans la mesure du possible, l'ensemble des prélèvements.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure. Si les recommandations ne peuvent être suivies, le préleveur devra indiquer dans les commentaires sur le prélèvement, l'endroit où ce dernier a été effectué.

Références bibliographiques sur le paramètre
"Références bibliographiques sur le paramètre"§

Nom de l'Objet/Lien : PARAMETRE

Types :

Format :

Texte

Responsable :

SANDRE

:

Les références bibliographiques doivent mentionner les sources documentaires ou autres qui apportent un complément d'information sur le paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Références bibliographiques sur le taxonTE "Références bibliographiques sur le taxon"§

Nom de l'Objet/Lien : TAXON

iques :

mat : Texte

ponsable : SANDRE

:

es bibliographiques doivent mentionner les sources documentaires ou autres qui contiennent toutes les informations nécessaires quant à l'identification et la détermination du taxon.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un nouveau taxon auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des taxons. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du taxon.

Références de la méthodeTE "Références de la méthode"§

Nom de l'Objet/Lien : METHODE

iques :

mat : Texte

ponsable : SANDRE

:

s de la méthode sont toutes les informations (code, références bibliographiques, ...) qui permettent au lecteur de retrouver un des documents qui décrit en détail la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

Résultat hydrobiologiqueTE "Résultat hydrobiologique"§

Nom de l'Objet/Lien : Résultat hydrobiologique

iques :

mat : Caractère

gueur : 10

mbre décimal : Oui

ponsable : Producteur de données

eurs négatives : Oui

té de mesure : Unité du paramètre mesuré

:

ydrobiologique est une valeur alphanumérique obtenue à partir des recensements effectués sur les prélèvements élémentaires hydrobiologiques et à l'aide de calculs basés sur les formules et les abaques fournies par le protocole.

Cette information est établie par l'organisme qui effectue la détermination, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnelle car le calcul de résultat n'est pas systématiquement possible. Toutefois, si un résultat est fourni, il doit être obligatoirement accompagné d'une interprétation.

***Rue de l'intervenant*TE "*Rue de l'intervenant*"§**

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *32*

Responsable : *Producteurs de données*

:

L'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la réglementation de la Poste française, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

***Schéma de localisation de la station de mesure*TE "*Schéma de localisation de la station de mesure*"§**

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE*

Caractéristiques :

Format : *Objet graphique*

Responsable : *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*

:

Le schéma de localisation est un plan simplifié de la station qui doit permettre au préleveur d'identifier et de retrouver les différents sites de mesure sur les lieux de la station.

Cette information facultative vient en complément des textes localisant les sites de mesure.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

***Section mouillée à l'étiage*TE "*Section mouillée à l'étiage*"§**

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Précision absolue : *Le centimètre*

Unité de précision absolue : *Maximale*

Responsable : *Producteurs de données*

Unité de mesure : *Le mètre*

Définition :

La section mouillée à l'étiage est la section moyenne du cours d'eau, perpendiculaire à son axe d'écoulement, limitée par le lit et la surface du cours d'eau et calculée à la date de l'opération de prélèvement hydrobiologique pour la période des basses eaux.

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

***Stabilité du substrat*TE "*Stabilité du substrat*"§**

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

mat : *Numérique*
gueur : *1*
onsable : *Producteurs de données*

doit indiquer si le substrat de la placette au moment du prélèvement est :

Code	Libellé
0	Ignoré
1	Stable
2	Moyennement stable
3	Instable

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

La liste des niveaux de stabilité du substrat est administrée par le SANDRE.

Statut de l'intervenantTE "***Statut de l'intervenant***"§

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

iques :

mat : *Caractère*
gueur : *20*
onsable : *SANDRE*

intervenant est affecté par le SANDRE et prend une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme d'enregistrement d'un intervenant dans la liste nationale (cf. procédure de création d'un code SANDRE). Celui-ci s'effectue en deux étapes.

- A la demande d'un nouveau code par un producteur de données pour un intervenant qu'il n'a pas trouvé dans la liste existante, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un code et avec comme statut "Code provisoire" l'intervenant préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est immédiatement utilisable.

- Puis, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création de l'intervenant est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé pour une période de 5 ans au terme de laquelle il sera de nouveau libre et pourra être réaffecté pour la création d'un nouvel intervenant.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvel intervenant, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Statut de la méthodeTE "Statut de la méthode"§

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

iques :

mat : *Caractère*

gueur : *20*

onsable : *SANDRE*

:

La méthode est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de l'enregistrement d'une méthode.

Celui-ci s'effectue en deux étapes.

- A la demande d'un nouveau code par un producteur de données pour une nouvelle méthode qu'il n'a pas trouvée dans la liste existante, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un code et avec comme statut "Code provisoire" la méthode préalablement décrite dans la fiche correspondante. Le code est immédiatement utilisable.

- Puis, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création de la méthode est approuvée, celle-ci est déclarée validée avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé pour une période de 5 ans au terme de laquelle il sera de nouveau libre afin d'être réaffecté pour la création d'une nouvelle méthode.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvelle méthode, celle-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

Statut du paramètreTE "Statut du paramètre"§

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

iques :

mat : *Caractère*

gueur : *20*

onsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut du paramètre est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code paramètre.

Celui-ci s'effectue en deux étapes.

- A la demande d'un nouveau code par un producteur de données pour un nouveau paramètre qu'il n'a pas trouvé dans la liste existante, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un code et avec comme statut "Code provisoire" le paramètre préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est immédiatement utilisable.

- Puis, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création du paramètre est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé pour une période de 5 ans au terme de laquelle il sera de nouveau libre afin d'être réaffecté pour la création d'un nouveau paramètre.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouveau paramètre, celui-ci

se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Statut du taxon **TE "Statut du taxon"§**

Nom de l'Objet/Lien : *TAXON*

Caractéristiques :

Statut :

Caractère

Longueur :

20

Responsable :

SANDRE

taxon est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code taxon. Celui-ci s'effectue en deux étapes.

- A la demande d'un nouveau code par un producteur de données pour un nouveau taxon qu'il n'a pas trouvé dans la liste existante, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un code et avec comme statut "Code provisoire" le taxon préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est immédiatement utilisable.

- Puis, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création du taxon est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé pour une période de 5 ans au terme de laquelle il sera de nouveau libre afin d'être réaffecté pour la création d'un nouveau taxon.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouveau taxon, ce dernier se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un taxon relève de la responsabilité du SANDRE.

Substrat de la placetteTE "Substrat de la placette"§

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUE*

iques :

mat :

gueur :

onsable :

:

st une zone à l'intérieur d'une station, déterminée par des caractéristiques :

- de dimension des particules minérales reposant sur le fond de l'endroit où est effectué le prélèvement élémentaire hydrobiologique,
- de colmatage de ces particules minérales,
- de rugosité de ces particules minérales (lisses, rugueux, anguleux, arrondis, ...),
- de colonisation par les végétaux (bryophytes...),
- et d'instabilité.

Il sera décrit par le préleveur, à l'aide de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE :

Code	Libellé
0	Substrat inconnu
S1	Bryophytes
S2	Spermaphytes ou phanérogames immergés
S3	Litières
S4	Branchages
S5	Racines

S6	Troncs
S7	Pierres (blocs anguleux, 25 mm < Ø < 250 mm)
S8	Galets (blocs roulés, 25 mm < Ø < 250 mm)
S9	Granulats grossiers (2,5 mm < Ø < 25 mm)
S10	Spermaphytes ou phanérogames émergents
S11	Sédiments fins ± organiques ("vases" ≤ 0,1 mm)
S12	Sables (strictement minéral, Ø ≤ 2,5 mm)
S13	Limons (minéral et organique, Ø ≤ 2,5 mm)
S14	Roches (substrats immergés avec protubérances, Ø > 250 mm)
S15	Dalles (substrats immergés sans protubérances, Ø > 250 mm)
S16	Sols (surfaces artificielles horizontales, Ø > 250 mm)
S17	Parois (surfaces artificielles verticales, Ø > 250 mm)
S18	Algues
S19	Marnes et argiles
S20	Bactéries
S21	Champignons
S22	Cailloux

Pour l'exploitation des données anciennes, la nomenclature ci-dessus devra être utilisée autant que faire se peut. Cependant, si l'imprécision des données récupérées ne permet pas son utilisation, il sera alors possible d'utiliser, **et seulement dans ce cas**, les nomenclatures de substrats suivantes administrées par le SANDRE.

IBG :

Code	Libellé
0	Substrat inconnu
G0	Algues, bactéries et champignons à colonies macroscopiques
G1	Granulats minéraux fins (sables et limons, Ø ≤ 2,5 mm)

G2	Surfaces naturelles ou artificielles (roches, dalles, sols, parois...)
G3	Spermaphytes émergents (hélophytes)
G4	Sédiments fins ± organiques ("vases" ≤ 0,1 mm)
G5	Éléments organiques grossiers (litières, branchages, racines...)
G6	Granulats grossiers ("gravières", 2,5 mm ≤ Ø < 25 mm)
G7	Sédiments minéraux de grande taille (pierre, cailloux, galets) 25 mm < Ø < 250 mm
G8	Spermaphytes immergés ("herbiers")
G9	Bryophytes

Cb2 :

Code	Libellé
0	Substrat inconnu
B0	Bactéries et champignons à colonies macroscopiques
B1	Algues à colonies macroscopiques
B2	Granulats minéraux fins : sables et limons ; Ø < 2,5 mm
B3	Surfaces naturelles et artificielles - roches et sol en place - blocs nus ; Ø > 250 mm
B4	Sédiments fins plus ou moins organiques ; Ø < 1 mm
B5	Éléments organiques grossiers : litières, branchages, racines, troncs
B6	Phanérogames (herbiers)
B7	Granulats grossiers (gravières) ; 2,5 mm < Ø < 25 mm
B8	Supports minéraux de grande taille : pierre, cailloux galets 25 mm < Ø < 250 mm
B9	Bryophytes

IQBG :

Code	Libellé
0	Substrat inconnu
Q0	Vases et limons, débris organiques fins
Q1	Litières, éléments organiques grossiers
Q2	Sables
Q3	Graviers, gravette
Q4	Pierre, cailloux et galets
Q5	Blocs de surface compactes (dalles-tufs, argiles ...)

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est obligatoire.

Superficie du bassin versant réelle "Superficie du bassin versant réel"§

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

iqués :

mat : Numérique
 ecision absolue : L'hectare
 ecision relative : 3 chiffres significatifs
 e de précision absolue : Maximale
 e de précision relative : Maximale
 mbre décimal : Oui
 onsable : Producteurs de données qui utilisent la station de mesure
 té de mesure : Kilomètre carré

rsant réel (ou hydrologique) d'un cours d'eau ou de tout autre entité hydrographique, est l'ensemble du territoire d'où provient l'eau écoulée par ce cours d'eau, qu'elle provienne de nappes souterraines ou d'un écoulement superficiel. Le bassin versant est exprimé pour un cours d'eau à une station donnée, en kilomètres carrés entiers avec 3 chiffres significatifs.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Superficie du bassin versant topographiqueTE "Superficie du bassin versant topographique"§

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

iqués :

mat : Numérique
 ecision absolue : L'hectare
 ecision relative : 3 chiffres significatifs

de précision absolue : *Maximale*
de précision relative : *Maximale*
nombre décimal : *Oui*
responsable : *Producteurs de données qui utilisent la station de mesure*
unité de mesure : *Kilomètre carré*

Surface topographique (ou hydrographique) est la superficie (exprimée en kilomètres carrés entiers avec 3 chiffres significatifs) de la zone d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac délimitée par la ligne de partage des eaux.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Surface prospectéeTE "***Surface prospectée***"§

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUE*

Unités :
Format : *Numérique*
Précision absolue : *Le décimètre carré*
de précision absolue : *Maximale*
responsable : *Producteurs de données*
unité de mesure : *Le mètre carré*

Surface prospectée est la surface exprimée en mètres carrés sur laquelle sont prélevés les invertébrés au droit de la placette. En général, la surface est de 1/10e ou de 1/20e de mètre carré.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

Température maxi-moyenne de l'eauTE "***Température maxi-moyenne de l'eau***"§

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE*

Unités :
Format : *Numérique*
Précision relative : *0,1 °C*
de précision relative : *Maximale*
responsable : *Producteurs de données*
unité de mesure : *Degré Celsius*

Définition :

La température maxi-moyenne de l'eau est la moyenne la plus élevée de 4 températures hebdomadaires consécutives. Elle est exprimée en degrés Celsius avec une précision de 0,1°C et établie par le préleveur pour la date de l'opération de prélèvement hydrobiologique.

Cet attribut est principalement utilisé pour la détermination de la biotypologie de Verneaux.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

Thème du taxonTE "***Thème du taxon***"§

Nom de l'Objet/Lien : TAXON

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 30

Responsable : SANDRE

:

Il existe une classification des taxons suivant leur nature et les utilisations qui en sont faites. Parmi les thèmes, on retrouve :

- les poissons ;
- les végétaux ;
- les invertébrés ;
- et les micro-organismes.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un nouveau taxon auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des taxons. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du taxon.

Type d'utilisationTE "***Type d'utilisation***"§

Nom de l'Objet/Lien : UTILISATION

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 40

Responsable : Producteurs de données

Définition :

Cet attribut indique les catégories d'utilisation de la station en dehors des réseaux de mesure.

Il s'agit d'études ponctuelles ou particulières...

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Type de projectionTE "***Type de projection***"§

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE MESURE

Caractéristiques :

Format : Numérique

gueur :
onsable :
:

2
Producteurs de données qui utilisent la station de mesure

st un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de la station de mesure. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Par convention, toutes les coordonnées des stations de mesure seront en Lambert II étendu (code 5), exceptées celles situées en dehors du territoire métropolitain et corse. La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGÉO :

Nom de la référence de coordonnées	Code EDIGEO	Code SANDRE
Projection inconnue		0
Lambert I Nord	LAMB1	1
Lambert II Centre	LAMB2	2
Lambert III Sud	LAMB3	3
Lambert IV Corse	LAMB4	4
Lambert II Etendu	LAMBE	5
Lambert I Carto	LAMB1C	6
Lambert II Carto	LAMB2C	7
Lambert III Carto	LAMB3C	8
Lambert IV Carto	LAMB4C	9
ED50 UTM30	UTM30	10
ED50 UTM31	UTM31	11
ED50 UTM32	UTM32	12
WGS72 UTM30	UTM30W72	13
WGS72 UTM31	UTM31W72	14
WGS72 UTM31	UTM32W72	15
WGS84 UTM30	UTM30W84	16
WGS84 UTM31	UTM31W84	17

WGS84 UTM32	UTM32W84	18
Réunion Gauss Laborde	REUN47GAUSSL	19
Martinique Fort Desaix	MART38UTM20	20
Guadeloupe Saint-Anne	GUAD48UTM20	21
Guyane CSG67UTM21	CSG67UTM21	22
Guyane CSG67UTM22	CSG67UTM22	23
Mayotte Combani	COMBANI	24
Saint Pierre et Miquelon	STPM50UTM21	25

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Végétation de la placetteTE "***Végétation de la placette***"§

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUE*

riques :

mat : *Numérique*

gueur : 6

onsable : *Producteurs de données*

:

n de la placette est définie à l'aide du code SANDRE du taxon végétal présent à l'endroit où est effectué le prélèvement élémentaire hydrobiologique. Elle est déterminée par le préleveur qui reprendra le code du taxon de la liste des taxons administrée par le SANDRE.

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est optionnel.

Ville de l'intervenantTE "***Ville de l'intervenant***"§

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

riques :

mat : *Caractère*

gueur : 32

onsable : *SANDRE*

:

ntervenant, il est précisé la ville où il est localisé. Le nom de la ville qui est sur 32 caractères conformément à la réglementation de la Poste française, reprendra, dans la mesure du possible, le nom attribué par l'INSEE sur 45 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Vitesse du courant de la placetteTE "***Vitesse du courant de la placette***"§

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUE*

iques :

mat :

gueur :

onsable :

Caractère

2

Producteurs de données

Définition :

La vitesse du courant de la placette est la vitesse de l'eau dans la portion du cours d'eau où est effectué le prélèvement élémentaire. Elle sera décrite par le préleveur à l'aide des classes définies ci-après. Pour l'I.B.G.N., seront repris les classes définies pour l'I.B.G. (norme expérimentale), abstraction faite de leur signification d'un point de vue hydrobiologique.

Code	Libellé
0	Vitesse inconnue
N1	Vitesse < 5 cm/s
N2	Vitesse ≥ 150 cm/s
N3	5 cm/s ≤ vitesse < 25 cm/s
N4	75 cm/s ≤ vitesse < 150 cm/s
N5	25 cm/s ≤ vitesse < 75 cm/s

Pour l'exploitation des données anciennes, la nomenclature ci-dessus devra être utilisée autant que faire se peut. Cependant, si l'imprécision des données récupérées ne permet pas son utilisation, il sera alors possible d'utiliser, **et seulement dans ce cas**, la nomenclature de vitesses suivante administrée par le SANDRE.

Code	Libellé
0	Vitesse inconnue
Q1	Vitesse < 10 cm/s
Q2	10 cm/s ≤ vitesse < 25 cm/s
Q3	25 cm/s ≤ vitesse < 50 cm/s
Q4	50 cm/s ≤ vitesse < 100 cm/s
Q5	100 cm/s ≤ vitesse < 200 cm/s

Q6	Vitesse \geq 200 cm/s
----	-------------------------

Cette information est établie par le préleveur, sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de cette donnée.

Le renseignement de cette rubrique est obligatoire.

ANNEXE I

TE "ANNEXE I : SCHEMA CONCEPTUEL DES DONNEES"§SCHEMA CONCEPTUEL DES DONNEES

ANNEXE II

TE "ANNEXE II : DICTIONNAIRE DE DONNEES ORIGINE DE CHACUN DES OBJETS"§DICTIONNAIRE DE DONNEES ORIGINE DE CHACUN DES OBJETS

A

ALIAS DES ENTITES HYDROGRAPHIQUES.....	Référentiel hydrographique
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE.....	Processus d'acquisition des données physico-chimiques
ARRONDISSEMENT.....	Référentiel administratif

B

BASSIN RNDE.....	Référentiel hydrographique
------------------	----------------------------

C

CANTON.....	Référentiel administratif
CATEGORIE PISCICOLE.....	Référentiel hydrographique
CIRCONSCRIPTION DE BASSIN.....	Référentiel administratif
CODE ALTERNATIF.....	Taxon
COMMUNE.....	Référentiel administratif
CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DE L'OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE.....	Processus d'acquisition des données hydrobiologiques
CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES.....	Processus d'acquisition des données physico- chimiques

D

DEPARTEMENT..... Référentiel administratif

E

ELEMENTS HYDROGRAPHIQUES..... Référentiel hydrographique

ENTITE HYDROGRAPHIQUE..... Référentiel hydrographique

F

FRACTION ANALYSEE..... Paramètre

H

HISTORIQUE DES COMPETENCES DE L'INSTITUTION
INTER COLLECTIVITES TERRITORIALES..... Référentiel administratif

HISTORIQUE DES DELEGATIONS DE COMPETENCES
DES COMMUNES ENVERS LES INSTITUTIONS INTER
COLLECTIVITES TERRITORIALES..... Référentiel administratif

HISTORIQUE DES DELEGATIONS DE COMPETENCES
DES DEPARTEMENTS ENVERS LES INSTITUTIONS
INTER COLLECTIVITES TERRITORIALES..... Référentiel administratif

HISTORIQUE DES DELEGATIONS DE COMPETENCES
DES REGIONS ENVERS LES INSTITUTIONS INTER
COLLECTIVITES TERRITORIALES..... Référentiel administratif

I

INSTITUTION INTER COLLECTIVITES
TERRITORIALES..... Référentiel administratif

INTERVENANT..... Station de mesure

L

LISTE FAUNISTIQUE..... Processus d'acquisition des données hydrobiologiques

M

METHODE..... Processus d'acquisition des données hydrobiologiques

MILIEU..... Référentiel hydrographique

N

NATURE DE LA FRACTION ANALYSEE..... Paramètre

NATURE GEOLOGIQUE..... Station de mesure

NATURE JURIDIQUE..... Référentiel hydrographique

NOMENCLATURE DES COMPETENCES DES INSTITUTIONS INTER COLLECTIVITES TERRITORIALES..... Référentiel administratif

O

OPERATION DE PRELEVEMENT HYDROBIOLOGIQUE Processus d'acquisition des données hydrobiologiques

OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE Processus d'acquisition des données physico-chimiques

P

PARAMETRE.....	Paramètre
PARAMETRE CHIMIQUE.....	Paramètre
PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL.....	Paramètre
PARAMETRE HYDROBIOLOGIQUE.....	Paramètre
PARAMETRE MICROBIOLOGIQUE.....	Paramètre
PARAMETRE PHYSIQUE.....	Paramètre
PARAMETRES CHIMIQUES QUANTITATIFS.....	Paramètre
PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX QUALITATIFS.	Paramètre
PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX QUANTITATIFS.....	Paramètre
PARAMETRES HYDROBIOLOGIQUES QUALITATIFS...	Paramètre
PARAMETRES HYDROBIOLOGIQUES QUANTITATIFS	Paramètre
PARAMETRES PHYSIQUES QUALITATIFS.....	Paramètre
PARAMETRES PHYSIQUES QUANTITATIFS.....	Paramètre
PERIODE D'APPARTENANCE D'UN SITE DE MESURE A UN RESEAU.....	Station de mesure
PERIODE D'APPARTENANCE D'UN SITE DE MESURE A UNE UTILISATION.....	Station de mesure
PERIODE DE RATTACHEMENT DE LA STATION DE MESURE QUALITE A UNE STATION HYDROMETRIQUE.....	Station de mesure

PETITE REGION AGRICOLE.....	Référentiel administratif
POLYSEME DU PARAMETRE.....	Paramètre
PRELEVEMENT ELEMENTAIRE HYDROBIOLOGIQUE.....	Processus d'acquisition des données hydrobiologiques
PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE.....	Processus d'acquisition des données physico-chimiques

R

REGION.....	Référentiel administratif
REGION AGRICOLE.....	Référentiel administratif
REGION HYDROGRAPHIQUE.....	Référentiel hydrographique
REGLEMENTATION.....	Paramètre
RESEAU DE MESURE.....	Station de mesure

S

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX.....	Référentiel administratif
SECTEUR HYDROGRAPHIQUE.....	Référentiel hydrographique
SITE DE MESURE.....	Station de mesure
SOUS-MILIEU.....	Référentiel hydrographique
SOUS-SECTEUR.....	Référentiel hydrographique
STATION DE MESURE.....	Station de mesure

STATION HYDROMETRIQUE.....	Station de mesure
SUBSTANCE CHIMIQUE.....	Paramètre
SUPPORT.....	Paramètre
SYNONYME DU PARAMETRE.....	Paramètre
SYNONYME DU TAXON.....	Taxon

T

TAXON.....	Taxon
TRONCON DE L'ENTITE HYDROGRAPHIQUE.....	Référentiel hydrographique
TRONCON HYDROGRAPHIQUE.....	Référentiel hydrographique

U

UNITE URBAINE.....	Référentiel administratif
UTILISATION.....	Station de mesure

V

VALEURS POSSIBLES DU PARAMETRE.....	Paramètre
-------------------------------------	-----------

Z

ZONE DE REPARTITION DES EAUX.....	Référentiel administratif
-----------------------------------	---------------------------

ZONE HYDROGRAPHIQUE..... Référentiel hydrographique

ZONE SENSIBLE..... Référentiel administratif

ZONE VULNERABLE..... Référentiel administratif

TE "TABLE DES MATIERES" §TABLE DES MATIERES